

CLI ORANO LH

ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 12 décembre 2024

COLLEGE DES ELUS :

LELONG Gilles	Président CLI
MAHIER Manuela	Vice-présidente CLI
JEAN Antoine	Conseiller régional
FRIGOUT Jean-Marc	Conseiller départemental
LEFAIX-VERON Odile	Conseillère départementale
MADEC Nathalie	Conseillère départementale
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin
PERROTTE Thomas	Délégué communautaire du Cotentin
FRANCOISE Bruno	Délégué communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

HELLENBRAND Bernard	Sauvons le climat
BROC Marie-Cécile	CRILAN
GERNEZ Joël	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
MAGHE Jean-Michel	SFEN

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

VAULTIER Jean-Paul	CGT
LAISNE Christophe	UNSA
LEGOUIX Sébastien	CFDT
BERTRAND Serge	SUD

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BARON Yves	Personne qualifiée
BOUST Dominique	Personne qualifiée
CROCHEMORE Guillaume	Personne qualifiée
DRUEZ Yveline	Personne qualifiée
FOOS Jacques	Personne qualifiée
GUARY Jean-Claude	Personne qualifiée
HERLEM Eric	Personne qualifiée
MAIGNAN Martial	Personne qualifiée
POTIER Christophe	SDIS de la Manche
LARQUEMAIN Jean-Louis	Conseil de l'ordre des pharmaciens

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

RAMPON Jean	Sous-préfet de Cherbourg
MILLERET Sophie	Préfecture – Chargée de planification
VARIN Jean-Christophe	Orano LH
CHARLES Mélanie	Orano LH
RENOUF Sylvain	Orano LH
ANDRIEUX Delphine	Orano LH
FERRE Magali	Orano LH
BORGNE Virginie	Orano LH
LAFFORGUE-MARMET Gaëtan	ASNR
SIMON Hubert	ASNR
PALUT-LAURENT Odile	ASNR
FLACHET Margot	IRSN
AUBERGEON Arnaud	IRSN

EXCUSES :

PIC Anna	Députée
FAGNEN Sébastien	Sénateur
LAGALLARDE Quentin	Conseiller régional
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
FORTIN-LARIVIERE Axel	Conseiller départemental
LERENDU Alain	Délégué communautaire du Cotentin
BARBE Stéphane	Délégué communautaire du Cotentin
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
MARTIN Jean-Paul	AEPN
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en Questions
PIN Patrick	CFE-CGC
PERROTTE Yann	FO
VOISIN Eric	Chambre de commerce et d'industrie
PETITJEAN Stéphanie	Préfecture – Directrice de cabinet

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Gilles LELONG.

M. le PRÉSIDENT.- (Début audio manquant) ... assemblée générale. Je voudrais tout d'abord remercier le Pôle de proximité de Les Pieux de nous accueillir dans ses murs. Nous avons changé d'endroit en raison d'un problème de micro dans la salle de La Hague. Il y a un chat noir, en tout cas, nous avons le même problème aujourd'hui dans cette salle. Cependant, il y a un système qui a été installé pour nous permettre de bien suivre cette assemblée générale. Quoi qu'il en soit, je remercie le Pôle de proximité de nous accueillir.

Je voudrais dire un petit mot et vous prier d'excuser l'absence de M. Jean-Paul MARTIN, qui a eu un accident domestique et se trouve en convalescence. Au nom de toutes et de tous, je voudrais lui souhaiter nos meilleurs vœux de convalescence et j'espère qu'il nous rejoindra rapidement au sein de notre assemblée générale. Vous savez combien il contribue à nos travaux.

Je salue également la présence de M. le sous-préfet, M. RAMPON. Merci de votre présence. Vous êtes généralement représenté par vos services, et votre présence aujourd'hui nous honore. Je vous en remercie.

M. Guillaume CROCHEMORE n'est pas encore arrivé, mais il ne va pas tarder à nous rejoindre. En tout cas, je voudrais saluer ce nouveau membre, qui intègre notre commission dans le Collège des personnalités qualifiées et des représentants du monde économique. Bien qu'il ne soit pas encore présent, je le salue par avance. Concernant ce même collège, je vous informe de la candidature de M. Pierre BARBET, déposée le 13 octobre dernier auprès de Jean MORIN, président du conseil départemental de la Manche. Je pense que l'arrêté de nomination ne devrait pas tarder. Je sais qu'il est aujourd'hui parmi nous, je le salue et je lui souhaite la bienvenue.

M. VARIN, est-ce que vous voulez dire un petit mot avant de commencer ? Non? Vous n'avez pas de déclaration à faire.

M. VARIN.- Non, je n'ai pas vraiment de déclaration à faire, si ce n'est qu'à titre personnel, cette séance est un peu particulière pour moi, parce que je vais avoir l'occasion de faire une réunion publique sous la photo de mon grand-père. J'avoue que c'est un peu particulier du point de vue émotionnel. Mon grand-père était l'ancien maire de Flamanville, qui a été conseiller général, président du district de Les Pieux. C'est donc un moment un peu particulier en début de séance.

M. le PRÉSIDENT.- Un petit point technique : nous avons deux micros volants HF qui se trouvent dans la salle et qui vous permettront de prendre la parole. Nous vous demanderons un petit instant avant de pouvoir vous exprimer, le temps que le micro vous soit donné. Surtout, nous vous demandons de bien rappeler vos noms et dénominations pour faciliter les enregistrements et, notamment, les retranscriptions. Cela nous facilite bien les choses.

1. Validation du compte-rendu de l'assemblée générale du 17.05.2024

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons commencer l'ordre du jour, avec le point n° 1 : la Validation du compte-rendu de l'assemblée générale du 27 mai dernier. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Monsieur HERLEM souhaite intervenir.

M. HERLEM.- Je me pose une question concernant l'intégration des comptes-rendus sur le site des CLI-Manche.fr, notre moyen de communication en lien direct avec la population. Le dernier compte-rendu d'Orano remonte à octobre 2023, celui de la CLI générale de Flamanville à septembre 2023 et celui de l'Andra à juin 2023. Comment cela se fait-il, même si l'on sait qu'il faut que les comptes-rendus soient validés avant d'être intégrés ? Malgré tout, dans le cas présent, pour Flamanville 3, trois CLI de retard, Andra, deux. Orano, une, puisqu'il y en a eu une au mois de mai dont on attend la validation, celle de février n'est pas mise en ligne. Du point de vue de l'information, sommes-nous à la hauteur ? Serait-il souhaitable de se rapprocher de certaines saisies ? Golfech, Graveline, avec des moyens de communication complètement actuels, avec Instagram, des webinaires, etc. ? Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Vous évoquez là un point qui est important, qui avait déjà été évoqué aussi dans les bureaux Inter-CLI, me semble-t-il, mais aussi au sein des Bureaux. Au sein même du conseil départemental de la Manche, aujourd'hui, nous avons un problème de personnels. M. LUNEL, notre assistant pour les CLI, est parti en juin dernier. Avant cela, il était en arrêt maladie. Nous attendons actuellement un recrutement. Nous l'avons évoqué, nous les présidents de CLI, il n'y a pas si longtemps avec le président du conseil départemental. C'est un recrutement qui devrait avoir lieu. On nous a dit que ce recrutement serait effectif au début de la prochaine année. J'espère que cela se fera au plus tôt. En tout cas, ce n'est pas un travail qui peut être réalisé facilement. On a vraiment besoin de personnels formés et qualifiés, capables aussi d'intervenir sur les réseaux sociaux – et c'est là une demande que nous avons exprimée – tout comme ils doivent être capables de mettre à jour notre site internet, vous avez raison, parce qu'il y a vraiment un manque à cet égard.

M. HERLEM.- Concernant l'intégration d'un compte-rendu, dès lors qu'il est validé, il est déjà tapé. Il n'y a plus qu'à réaliser un transfert, qui se déroule la nuit. C'est quand même presque transparent. Au niveau des ressources humaines, je ne suis pas certain que cela soit ...

M. le PRÉSIDENT.- On a un site internet avec une interface difficile à gérer. Oui, cela arrive. Je ne sais pas si vous avez déjà travaillé sur des sites internet, certains sont plus faciles que d'autres. Nous avons bien enregistré ce problème, et vous avez parfaitement raison, votre remarque sera évidemment notifiée. C'est un point sensible à propos duquel nous avons tout intérêt à faire attention.

M. HERLEM.- À propos du site lui-même et de la page d'accueil sur laquelle figure l'actualité, la dernière actualité concerne les dates de réunion de décembre 2024, mais, en dehors de cela, il ne s'est rien passé. Il n'y a pas eu d'actualité sur l'EPR. Il n'y a rien eu. La dernière actualité en ligne avait trait au périmètre qui s'étend à 20 km, un point c'est tout. Depuis un an et demi, il ne s'est rien passé.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Non. Je vais donc vous demander d'adopter, si vous le voulez bien, ce compte-rendu. Y a -t-il des abstentions, des votes contre ? (*résultats non mentionnés oralement*). Je vous remercie.

Compte rendu de la réunion générale du 17 mai 2024 approuvé

2. Événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano La Hague depuis la CLI du 17.05.2024 (Exploitant-ASN)

• Point sur la non-réalisation de contrôles périodiques

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au point numéro 2 : les Événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano La Hague depuis la CLI du 17 mai 2024. Il n'y a pas eu d'événement significatif de niveau 1 et plus.

Un intervenant (hors micro).- Inaudible

M. le PRÉSIDENT.- C'est un événement de niveau 1 ? Je pensais qu'il s'agissait d'une information. Pardonnez-moi. Dans ce cas, Monsieur VARIN, je vous laisse la parole.

M. VARIN.- Je vais vous présenter ce matin un événement de niveau 1 qu'Orano a été amené à déclarer au mois de septembre. Juste pour rappeler le contexte, lorsqu'on a mené une opération de vérification de la bonne réalisation de contrôles périodiques, on a effectivement constaté qu'un certain nombre d'équipements avaient été implantés dans le cadre de deux projets différents.

Le premier projet, c'était le remplacement des évaporateurs et le deuxième projet c'est ce que l'on appelle chez nous « L'étude de risque incendie ». On avait tout un programme depuis plusieurs années de réévaluation du risque incendie et donc, de renforcement des dispositions de prévention et de protection vis-à-vis du risque d'incendie. Ce sont donc deux projets différents, mais on s'est aperçu lorsque l'on a effectué cette vérification qu'il y avait des équipements pour lesquels on avait dépassé la date de contrôle périodique, mais j'y reviendrai de façon plus détaillée tout à l'heure.

Ce que l'on a tout de suite fait : on a réalisé les contrôles périodiques des équipements en question et ils n'ont pas présenté de défaut. C'est-à-dire qu'ils étaient bien fonctionnels et répondaient bien à leur mission en matière de maîtrise du risque.

Pour vous donner quelques ordres de grandeur, parce que c'est toujours un sujet : concernant les contrôles périodiques du site, on fait plus de 22 000 contrôles périodiques par an et on accuse un taux de défaut qui est extrêmement faible. Néanmoins, c'est nous-mêmes qui avons proposé de le déclarer de niveau 1, parce que l'on considérait que l'on avait une récurrence, c'est-à-dire que l'on avait déjà déclaré l'année dernière un non-respect de date de contrôle périodique pour ce même type d'équipement. Cela voulait dire que notre analyse n'avait pas été suffisante l'année dernière.

Si je précise un peu plus le périmètre des équipements concernés et l'analyse des causes : déjà, quand on parle d'équipements, il est intéressant de savoir de quoi on parle. On parle de portes coupe-feu, qui sont des portes qui ont pour vocation, fermées, d'éviter la propagation de l'incendie. On parle également de trappes qui ont une fonction coupe-feu. Il y a des trappes qui ont dû être ouvertes pour les opérations de manutention, par exemple, mais qui, lorsqu'elles sont fermées, doivent assurer cette fonction de maîtrise du risque incendie et également des colonnes sèches qui permettent, en cas d'incendie, là aussi, d'injecter des produits pour l'éteindre.

Les contrôles à réaliser sont très simples, ce sont souvent des contrôles visuels des portes. Il s'agit de vérifier qu'il n'y a pas de défaut dans les fermetures, dans les systèmes mécaniques, de regarder s'il n'y a pas de jeu. C'est tout cela ce que l'on est amené à faire. Comme je l'ai dit, il y avait 41 équipements au total qui n'avaient pas été intégrés dans les fiches de contrôle.

Un deuxième défaut relevé dans l'organisation : normalement, lorsque vous intégrez les nouveaux équipements après un projet, vous avez ensuite une phase de vérification qui vise à s'assurer que, par rapport à une liste donnée, les équipements sont bien intégrés. On a donc effectivement fait une analyse très poussée pour comprendre les raisons pour lesquelles on avait constaté ce défaut une deuxième année. On s'est aperçu que, globalement, aujourd'hui, notre système qualité n'était pas assez robuste. Dans le cas présent, je vais me permettre de rentrer un peu plus dans le détail. Vous avez deux types d'équipements. Vous avez des équipements qui sont identifiés de façon unitaire. Par exemple, vous avez une vanne ou un débitmètre. Ils sont identifiés de façon unitaire, avec un code spécifique, et ainsi, cela nous permet de les rentrer dans la base de maintenance. Et puis vous avez un deuxième type d'équipements, mais qui, cette fois, sont plutôt identifiés par famille au début du projet. Cela va être, par exemple, la famille des portes

coupe-feu, la famille des trappes. De ce fait, lorsque l'on a une famille, et c'est bien décrit ainsi dans le référentiel de sûreté, vous avez une organisation qui est un peu différente, puisqu'il y a une phase complémentaire qui nécessite ensuite de l'identifier à la maille individuelle pour l'intégrer dans le référentiel. Et c'est pour ce type de famille que l'on avait un système qui n'était pas assez robuste. Et en plus, il y avait sans doute un manque de formation des prestataires qui livraient ce type d'équipement. Et c'est donc pourquoi on a travaillé sur le référentiel, mais j'y reviendrai tout à l'heure, et également sur la partie formation. Et puis, on a réalisé qu'il y avait eu des communications informelles, parce que, là aussi, lorsque les prestataires avaient... Avant d'intégrer cela dans la base de maintenance, il manquait pour certains équipements des procès-verbaux de tests, de qualification, et ils avaient attendu de recevoir ces procès-verbaux. Leur demande de documents n'avait pas été structurée, c'est-à-dire que, globalement, lorsque j'envoyais un e-mail à un collègue, il n'avait pas de structure qualité suffisante pour collecter ces informations. Ce que l'on a mené comme action depuis : on a redéfini nos standards de maintenance pour les équipements d'incendie, et en particulier, lorsqu'il y a des livraisons associées à des projets. De même, on a révisé nos fiches de vérification des contrôles périodiques par famille, pour être beaucoup plus précis et beaucoup plus exhaustif. Et puis, on a reprécisé ce que l'on attend du prestataire en termes de documentation vis-à-vis des méthodes de maintenance. On a également retravaillé sur ce que l'on appelle « Le standard de communication des données d'entrée aux prestataires ». Là aussi, c'est pour qu'il soit vigilant à propos de ce que l'on attend de lui concernant ce type d'équipement. Ainsi, on sépare bien ce qui relève des équipements individuels de famille. S'agissant de la « Famille », il y avait effectivement la nécessité aujourd'hui, au sein du système qualité sur les projets, de renforcer les dispositions pour les listings et les documents nécessaires pour intégrer la maintenance et également de former nos prestataires pour que ce soit mieux intégré. Voilà les plans d'action que l'on a réalisés, et, comme je l'ai dit, nous avons proposé de classer cet incident au niveau 1, parce que l'on considérait que notre analyse des causes racines de l'année dernière n'avait pas été suffisante.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des interventions ? Monsieur VASTEL demande la parole.

M. VASTEL.- J'ai une question, une précision : si j'ai bien compris, dans la plupart des cas, les contrôles périodiques sont faits par des prestataires.

M. VARIN.- Oui, ils sont réalisés par des prestataires. Il y a deux choses. Vous avez actuellement une phase pour laquelle vous avez des prestataires qui, dans le cadre de projets, vont livrer et installer des équipements. Et dans le projet, ce sont les prestataires qui intègrent cela dans le système de maintenance. Ensuite, dans le système de maintenance, il y a un système automatique qui déclenche les dates de contrôle périodique et, après, les contrôles sont effectués par les prestataires. Mais si l'équipement n'a pas été renseigné dans l'application de maintenance, il n'y a pas de déclenchement de la date de contrôle périodique automatique et, forcément, l'action qui en découle n'est pas réalisée.

M. VASTEL.- Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

3. Point spécifique sur la fuite d'acide nitrique (Exploitant)

M. le PRÉSIDENT.- Je vais vous laisser le micro, monsieur VARIN, pour le point n° 3, qui est un Point spécifique sur la fuite d'acide nitrique.

M. VARIN.- Je vais devoir m'adapter, parce que, d'habitude, on a l'écran qui permet de voir... Ne soyez donc pas surpris si je dis parfois à mon collègue de passer au slide suivant. D'habitude, je le fais moi-même, mais cette fois, on va effectuer un travail d'équipe.

C'est un événement qui est intervenu au mois de juillet de cette année. Cette fois encore, il faut peut-être préciser de quoi on parle. On vous a dessiné un plan pour resituer l'installation. Il y a à la fois un zoom sur l'INB, puis un zoom sur l'installation STU, qui est l'installation de stockage, initialement de nitrates d'uranyle, mais aujourd'hui, on récupère de l'acide recyclé à l'issue du processus de retraitement des combustibles. Cet équipement permet l'entreposage d'acide recyclé, mais vous verrez tout à l'heure, il y a un plan qui précise les cuves. Il nous permet après de transférer cet acide à des installations qui sont en

fonctionnement, parce que le fait d'utiliser de l'acide recyclé participe chez nous au recyclage, et donc à l'optimisation en particulier de nos rejets de nitrate. Et puis, dans cette zone, on a des cuves qui sont réservées, qui sont vides, et qui sont réservées dans le cas de situations d'urgence. Si on avait une situation d'urgence, par exemple, une fuite du silo 130 – qui est un entreposage de déchets sur le site que l'on est en train de vider – on est en capacité – c'est l'un de nos scénarios du plan d'urgence interne – de transférer les solutions de ce bâtiment 130 dans trois cuves qui sont les laissées vides pour cette fonction. Ces installations sont conduites par des équipes de la Direction des activités de fin de cycle de l'établissement. Ce sont des équipes qui surveillent et qui exploitent les installations qui sont aujourd'hui en fin d'activité ou en démantèlement. La surveillance se fait depuis la salle de conduite HAPF. HAPF, excusez-moi pour cet acronyme, signifie Haute Activité Produit de Fission.

Le slide suivant reprend le plan de cet entreposage que l'on appelle la STU. Vous avez 20 cuves de 50 m³ et 7 cuves de 600 m³. Il existe un code de couleurs : les trois cuves vertes, numérotées 20, 30 et 40, sont actuellement vides et ne sont pas utilisées. On ne prévoit pas de les remettre en service à court terme. Concernant les cuves jaunes, il y a quatre cuves qui sont réservées pour le silo 130, en cas d'urgence, pour pouvoir entreposer les solutions. Et puis vous avez des cuves bleues et des cuves vertes qui sont utilisées pour entreposer l'acide recyclé qui vient effectivement de Tricastin. Et concernant ces cuves vertes, aujourd'hui, il existe différents projets, différents projets qui consistent à remettre à niveau les entreposages. Aujourd'hui, on attaque ce que l'on appelle le « Lot 3 », c'est-à-dire que les cuves 120, 140 et 130 sont aujourd'hui en travaux pour pouvoir être utilisées dans le futur. Et un détail, la cuve 110, qui est une petite cuve de 50 m³, contient aujourd'hui des solutions de rinçage qui ont permis de rincer les grandes cuves avec un résiduel de nitrate d'uranium. Voilà le paysage de l'installation, si je puis dire.

Ce qui a été réalisé : en novembre 2022... La cuve de 140 était vide et on avait identifié que la vanne de vidange devait être remplacée. Ce remplacement a été réalisé en janvier 2023, mais on n'avait jamais eu l'occasion d'utiliser cette cuve depuis janvier 2023. En juin 2024, on a réceptionné 45 m³ d'acide nitrique en provenance de Pierrelatte et qui ont été entreposés dans la cuve. On a détecté une perte d'étanchéité de ces cuves le 8 juillet, vers 4 heures du matin.

À propos de l'analyse des causes : la vanne de vidange de cette fameuse cuve 240 était en acier noir et non pas en inox, tel que c'était prévu dans le standard. Il y a eu une erreur dans le remplacement de la vanne. En revanche, pourquoi y a-t-il eu cette erreur ? Parce qu'on avait une vanne qui n'était pas adaptée au produit entreposé. Vous avez pu constater que l'oxydation progresse vite, puisqu'on y a mis la solution le 14 juin et que c'est au début du mois de juillet que cette fuite est intervenue. Globalement, il y avait un défaut de référencement de la pièce de rechange sur ce périmètre et, lorsqu'il y a eu des prises de côtes pour la remplacer, la nuance de l'équipement n'a pas été détectée. Parce que vous avez des éléments gravés sur les vannes qui auraient pu permettre de préciser le type de vanne qu'il fallait mettre en place, mais cela n'a pas été détecté. Ainsi, il y a une mauvaise vanne qui a été mise en place.

Finalement, aujourd'hui, qu'avons-nous effectué comme action corrective et préventive ? On a vérifié toutes les vannes des parcs réactifs du site, pour vérifier que l'on n'avait pas ce défaut, parce qu'on a d'autres parcs réactifs. On a le parc réactif STU, mais on a d'autres parcs réactifs sur ce site. On a réalisé un état des lieux des pièces de rechange sur les vannes de tous les parcs réactifs du site, pour vérifier que l'on ne constatait pas de défaut, sachant que l'on pense que la vanne en question était finalement une vanne qui était restée dans un stock tampon depuis longtemps et qu'elle n'était pas identifiée. On a créé un dossier de préparation d'intervention spécifique pour STU, justement pour qu'il y ait une analyse de risque systématique autour de checklists avant de changer ce type de vannes. On a sensibilisé l'ensemble des intervenants à ce nouveau dossier d'intervention, et, forcément, les effluents issus de ces fuites ont été transférés dans les installations d'entreposage des effluents à recycler, puisqu'ensuite, on va être capable de les recycler dans les installations pour à la fois les épurer et pouvoir ainsi réutiliser cet acide. Ce que je viens d'exposer concerne la dimension technique. C'est la cause technique. C'est une erreur de pièce de rechange qui n'était pas adaptée. Il y a aussi le fait que, sur ce périmètre, on avait effectivement un référentiel qui n'était pas assez explicite. C'est donc ce que l'on a renforcé avec ce dossier de préparation d'intervention de maintenance.

Cela étant, il y a à la fois la cause technique, mais il y a aussi le Rex que l'on a fait de la gestion de crise, parce que, forcément, cela nous a amenés... On a fait un retour d'expérience sur la gestion de cet événement, événement qu'il nous fallait traiter assez vite. Ainsi, il y a eu un grément rapide du PC restreint et de la cellule de crise, qui, au titre du retour d'expérience, a été adapté en termes de timing à l'événement.

En ce qui concerne la gestion du personnel : on a géré la relève des postés et l'interdiction d'accès au site. En termes d'information, on a souhaité progresser sur l'information que l'on peut donner au personnel concernant ce type d'événement. Globalement, on a réussi à bien gérer les relèves PC restreints et équipes PSM, qui ont été très sollicitées durant cet événement. On a eu une bonne gestion technique de l'événement avec cette capacité à reprendre, même s'il y a des points perfectifs, mais j'en parlerai tout à l'heure. Cependant, on l'a géré correctement techniquement. C'est une intervention qui n'a pas produit de conséquence humaine, mais j'aurais même pu ajouter des conséquences sur l'environnement, ce qui était également important. Il me semble que le retour que l'on a eu des autorités et des autres parties intéressées est le suivant : on a communiqué assez vite et clairement pour tenir informées les différentes parties prenantes, parce que c'était extrêmement important que l'on puisse communiquer de l'information dans un contexte qui était un peu particulier.

En revanche, il y a des points d'amélioration à apporter, parce que, quand vous faites de la gestion de crise, il y en a toujours. Et finalement, cela permet toujours de détecter des choses qui sont à améliorer. Quand on a voulu pomper l'acide dans la rétention qui a collecté l'acide, on a rencontré des difficultés à faire tourner nos matériels de pompage. On a contacté le SDIS qui a le même type d'équipement et c'était parce que l'on ne faisait pas de contrôle périodique, dans le sens où on ne les faisait pas tourner de temps en temps. Et il faut faire tourner ce type de pompe de temps en temps, pour assurer un fonctionnement nominal lorsqu'on en a besoin. Dans le cas présent, il a fallu que l'on aille chercher une troisième pompe, parce que le fonctionnement de certaines des pompes n'a pas tenu durant toute la gestion de l'événement. Du coup, aujourd'hui, on met en place des contrôles périodiques, qui consistent non pas à effectuer un contrôle visuel, mais plutôt à faire fonctionner la pompe, afin qu'elle soit entièrement opérationnelle en cas de situation de crise, et sans aucune défaillance à court terme. Comme c'était de l'acide, on s'est aussi aperçu que la gestion de crise a nécessité de pratiquer les mesures d'un certain nombre d'espèces chimiques autour de l'entreposage, pour vérifier qu'il n'y avait pas de dispersion et d'enjeu vis-à-vis de la dispersion du risque chimique. Cette fois encore, on avait bien les appareils, mais on s'aperçoit aujourd'hui qu'il faut les entreposer plutôt dans notre service de sécurité, ce que l'on appelait autrefois « FLS », mais qui se nomme PSM aujourd'hui. Il faut que ce soit là que se trouve le stock de pariage. On s'est également aperçu qu'il fallait

apporter un complément de formation pour que les salariés soient autonomes pour ce type de contrôle. De cela aussi, on a fait un retour d'expérience. Un point important : le déploiement d'un outil complémentaire d'information des salariés, parce que, quand on a interdit l'accès du site au début, le temps de mettre en place le périmètre de sécurité et de vérifier qu'il n'y avait pas d'enjeu, on a rencontré des difficultés pour informer les gens qui se trouvaient sur les parkings, et c'est là un vrai sujet. C'est-à-dire : comment peut-on communiquer une information immédiate, large ? On réfléchit donc à des systèmes qui envoient des messages par SMS, par exemple. Il s'agirait également d'utiliser plus les haut-parleurs pour pouvoir diffuser des messages sur les parkings et pour donner des explications, parce que, finalement, vous interdisez un accès, mais aujourd'hui, il faut être capable de communiquer une information rapide. C'est là un point sur lequel on va travailler. On a déjà trouvé quelques solutions, mais on s'est aperçu que le manque d'informations, surtout dans la première heure, quand les gens arrivent au travail, peut constituer un facteur anxiogène et donc nécessiter ensuite de notre part... C'est plus difficile de communiquer ensuite. C'est un Rex, que... Finalement, l'externe avait peut-être plus d'informations précises qu'en avait l'interne durant la première heure ou durant les deux premières heures.

C'est un événement qui n'a pas eu de conséquence sur... Parce que, j'ai oublié de le dire, la fuite d'acide s'est produite dans une rétention qui est prévue pour cela. C'est-à-dire que les cuves se situent dans des bassins de rétention qui sont justement là pour nous prémunir d'une fuite et d'un impact sur l'environnement. Néanmoins, on est allé un peu plus loin. Il faut que l'on apporte de la robustesse dans la gestion des pièces de rechange, en tout cas sur ce périmètre.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur HERLEM demande la parole.

M. HERLEM.- Je pose la question de l'impact sur les salariés : le risque, il concerne l'exposition à l'inhalation de ...

M. VARIN.- ... De Nox, des vapeurs nitreuses.

M. HERLEM.- Je voulais savoir s'il y avait du personnel qui avait été exposé ? Et est-ce que ces risques d'inhalation de Nox ont été intégrés dans leur document unique d'évaluation des risques ?

M. VARIN.- Effectivement, dans les phases de dépotage et autres, cela est intégré. En revanche, ce qui s'est passé : il y a une personne que l'on a envoyée au service médical, c'est la personne qui s'y est rendue la première, parce qu'on faisait normalement une vidange du bac de rétention... On fait une PE, on fait une vidange, parce qu'ils récupèrent également de l'eau de puits. Et c'est effectivement cette première personne qui a senti de l'acide. On l'a donc envoyée au service médical pour vérifier, parce qu'il n'y avait pas... Comme cette personne était partie pour un type configuration, et qu'elle n'avait pas forcément les bons EPI... Cependant, ensuite, toutes les personnes sont intervenues avec les EPI adaptés, il n'y avait donc pas de sujet. En revanche, notre enjeu consistait à vérifier les mesures dans l'environnement, pour vérifier s'il y avait un périmètre de sécurité plus large. Au début, l'équipe de gestion de crise a mis en place un périmètre assez large, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a interdit l'accès du site, le temps que l'on procède à des mesures et que l'on puisse restreindre le périmètre.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur MAGHE.

M. MAGHE.- La question est rapide. Je souhaitais seulement connaître un peu le volume, parce qu'on nous a parlé effectivement beaucoup de l'impact et de la façon dont cela a été géré, mais je n'ai pas ...

M. VARIN.- ... C'est 43... C'est peut-être moi qui n'ai pas donné l'information. C'est une quarantaine de mètres cubes de fluides.

M. MAHGE.- Dans la cuve ?

M. VARIN.- Oui, que l'on a récupéré dans la cuve, mais il y avait aussi de l'eau de pluie. Donc au total, ce sont près de 70 m³ d'effluents que l'on a récupérés.

M. MAHGE.- D'accord, merci.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. JACQUES.- Une simple question, puisque le micro est à disposition tout à côté, et je vous en remercie : cet acide nitrique, si je comprends bien le rapport environnemental qui nous a été envoyé, est destiné à aller dans la mer ensuite, non ?

M. VARIN.- Non, justement, aujourd'hui, cet acide nitrique, on le recycle dans le procédé. Cependant, effectivement, il y a des rejets de nitrates qui sont liés à l'utilisation de l'acide nitrique, mais le fait de réutiliser cet acide recyclé nous permet d'optimiser nos rejets en nitrates. Il y aura une présentation ensuite au cours de laquelle je reviendrai sur les travaux d'optimisation que l'on a réalisés et sur le fait, justement, qu'ayant augmenté notre capacité d'entreposage d'acide recyclé pour pouvoir l'utiliser, et c'est ce que l'on fait, nous permet d'optimiser. Je vais même un peu avancer en vous disant déjà que l'on a gagné environ 15 % de nos rejets de nitrates grâce à cette utilisation des acides recyclés.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a une question de M. VAULTIER.

M. VAULTIER.- Je voulais poser une question par rapport à la rétention. Normalement, elle est prévue à l'égal volume de la cuve. Donc s'il n'y avait pas eu un autre produit, donc de l'eau de ruissellement, on aurait pu contenir l'acide dans le lèchefrite.

M. VARIN.- Déjà, la règle, c'est que vous devez pouvoir contenir le volume de la plus grande cuve que vous avez, et ce, à minima. Et donc, comme vous avez des cuves de 600 m³ dans ce périmètre, il y avait une marge importante.

M. VAULTIER.- Dans ce cas, à quoi est dû ce débordement ?

M. VARIN.- Non, mais ce n'est pas un débordement, c'est une fuite de la cuve.

M. VAULTIER.- Ah oui, mais là ... Oui.

M. VARIN.- La cuve a fui. Vous avez une vanne de vidange... Comme il y a eu une vanne qui a fui, forcément, l'acide recyclé qui se trouvait dans la cuve a fui dans le bassin de rétention, bassin qui est prévu pour cela. Ce bassin de rétention a beaucoup de marge en termes de volume, parce qu'il doit nous permettre de récupérer à minima le volume des plus grandes cuves que l'on a, qui ont une capacité de 600 m³. Dans le cas présent, on avait des volumes de l'ordre de 50 m³. Il n'y a donc pas de sujet en termes de... Il n'y a pas de débordement.

M. VAULTIER.- C'est donc bien resté contenu ?

M. VARIN.- Oui, oui, oui. Cela dit, qu'il y ait eu une ambiguïté ...

M. VAULTIER.- ... Oui, parce que...

M. VARIN.- Et c'est la raison pour laquelle je vous ai dit tout à l'heure que cela a été récupéré dans l'installation qui est prévue pour cela. C'est un grand bac de rétention qui permet de couvrir l'ensemble de la surface et qui nous permet de... De toute façon, c'est la réglementation vis-à-vis du risque des produits chimiques. Vous devez avoir des rétentions qui vous permettent de récupérer ces produits et d'avoir le volume à minima de la plus grande cuve.

M. VAULTIER.- Cependant, on sait très bien que ces cuves se trouvent à l'extérieur, que les rétentions sont à l'extérieur, et qu'elles peuvent se charger en eau de pluie et prendre du volume.

M. VARIN.- Oui, mais vous disposez d'une marge importante.

M. VAULTIER.- Oui, bien sûr.

M. VARIN.- A l'époque, je peux vous dire qu'il avait pas mal plu et que l'on avait 70 m3, donc ça va.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il un dernier commentaire ?

Je tenais à vous remercier, monsieur Varin, vous et vos services, sur la qualité des informations que vous m'avez apportées, en tant que président de CLI, à propos de cet incident. J'ai été pratiquement informé heure par heure. J'avais renvoyé quelques informations aux membres de la CLI. En tout cas, je voulais vous remercier, parce que c'étaient des informations qui étaient plutôt rassurantes évidemment. Je n'allais donc pas communiquer sur tout, mais, en tout cas, je voulais vraiment vous remercier sur le fait qu'il n'y a pas eu d'inquiétude particulière et que les informations m'ont bien été communiquées par vos services.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

4. Point d'avancement du réaménagement de la zone du Ru des Landes (Exploitant)

• Résultat des programmes de surveillance Strontium 2023 du Ru des Landes

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons donc passer au point suivant, le point 4. C'est le point d'avancement sur le réaménagement de la zone du Ru des Landes, avec les résultats des programmes de surveillance Strontium 2023 du Ru des Landes. Monsieur VARIN, je vous redonne la parole.

Mme BROC.- Excusez-moi, mais je souhaite intervenir à propos de la dernière question. Vous dites que tout a été récupéré. Mais concernant cet acide nitrique, il était radioactif. Il est radioactif. Non ?

M. VARIN.- Cet acide recyclé... Si je rentre dans le procédé un peu plus global : quand on fait le traitement des combustibles sur le site de La Hague, finalement, quels sont les produits de sortie ? Vous avez à peu près 3 % de la matière qui est conditionnée sous la forme de déchets, du papier ou des déchets compactés métalliques, et puis vous avez 87 % de la matière qui est recyclable, que l'on conditionne sous des formes. Il y a l'oxyde de plutonium qui va permettre de fabriquer les combustibles MOX et il y a le nitrate d'uranyle qui est envoyé à Pierrelatte, qui peut permettre à l'issue de l'opération de fabriquer du combustible. Ce nitrate d'uranyle nécessite une opération chimique, qui est faite à Tricastin, dans l'usine de Pierrelatte située dans le sud de la France. On le transforme, on le passe d'une forme liquide à une forme solide d'oxyde d'uranium, forme sous laquelle il est entreposé. Il y a donc le liquide de départ qui part de La Hague sous la forme de nitrate d'uranyle, puis le procédé chimique à Pierrelatte qui produit une forme solide d'oxyde d'uranium et produit à nouveau de l'acide. Et cet acide revient ensuite sur le site de La Hague parce qu'on peut le recycler dans le procédé. Il est effectivement faiblement marqué, puisqu'il est issu du traitement des combustibles, mais il a un niveau très faible d'activité parce que c'est un transport qui n'est pas considéré comme un transport radioactif, étant donné les activités résiduelles. Il est légèrement marqué, mais ce n'est pas un produit radioactif, étant donné la réglementation des transports.

Mme BROC.- Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur VARIN, je vous laisse poursuivre le point 4.

M. VARIN.- Comme nous l'avons fait depuis plusieurs années, nous présentons régulièrement à la CLI l'avancement des travaux de reprise des terres de la zone du ruisseau des Landes, sachant que nous sommes arrivés à ce que je vais vous présenter aujourd'hui, c'est-à-dire l'état final à la fois radiologique et les opérations de réhabilitation du terrain que nous avons conduites, tel qu'on vous l'avait déjà expliqué ici. Pour les rares personnes qui n'auraient pas assisté à cette présentation, je vais resituer la zone dont on parle, qui est située au Nord-ouest à l'extérieur du site. La zone dont on parle réellement, c'est juste la petite pointe que vous voyez sur cette photo. Il s'agit d'une zone de résurgence de la nappe et c'est aussi une zone sur laquelle se trouvent quelques espèces protégées, que ce soient les espèces végétales ou des batraciens. Il fallait donc que l'on prenne en compte cet aspect dans notre projet, mais on l'avait également déjà expliqué ici.

Quels étaient nos objectifs d'assainissement ? Là aussi, cela avait été déjà présenté et cela avait fait l'objet d'un dossier qui avait été présenté à l'Autorité de sûreté. Quels étaient nos objectifs d'assainissement pour cette opération ? C'est d'avoir à l'issue de l'opération un terrain avec des terres qui ne soient pas plus marquées, donc dix becquerels par kilo frais. C'était la limite d'assainissement que l'on s'était donnée à l'issue de cette opération. Et pour ceux qui connaissent bien la mesure, quand vous voulez faire un chantier de ce type-là, vous ne pouvez pas mesurer en ligne, en particulier s'agissant du plutonium, l'activité qui nécessite une chimie séparative et des analyses plus poussées. On s'était donc donné un critère opérationnel en américium qui, lui, ait bien la trace de plutonium que l'on trouve également dans les terres. Cependant, concernant cet américium, on peut le mesurer en spectrométrie et donc faire un suivi de chantier avec cet (inaudible). On s'était donc fixé un seuil opérationnel, comme on l'avait expliqué, de 2,85 qui, au regard du ratio PU-américium, nous permettait de garantir les dix becquerels par kilo global sur l'ensemble plutonium (inaudible) américium.

Et puis, on s'était également engagé à l'issue de ces opérations d'être capable de faciliter la recolonisation de ces terrains par la faune et la flore, puisque, durant l'opération, on a enlevé un certain nombre de... On a dû défricher et enlever des terres. On s'était engagé à remettre à niveau et cela a fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Si on regarde cette fois la chronique : on a effectivement réalisé les travaux des terres marquées. Je rappelle que l'on avait un créneau qui était très ciblé, puisqu'on ne pouvait pas le faire à n'importe quelle saison, étant donné les espèces protégées. On avait donc procédé au retrait de l'ensemble des terres marquées entre octobre et novembre 2023. Et on a eu toute une période de contrôle de l'état final de la zone. On s'était effectivement donné un temps important pour faire l'ensemble des caractérisations. Comme vous le verrez, on a procédé à beaucoup de mesures, et donc cela prend du temps en termes de caractérisation. On a fait un retrait complémentaire, et puis on a réhabilité la zone. On vient juste de terminer la phase de réhabilitation. Je serai aussi capable de partager avec vous quelques photos et nos objectifs de réhabilitation.

C'est aussi une cartographie que... Ce que l'on a fait : à l'issue des opérations, on a effectué un contrôle de toute la zone. On a fait des spectrométries gamma, avec 87 prélèvements. Cette fois, on l'a simplement fait en spectrométrie, puisque c'était pour vérifier notre zone d'excavation à l'issue des opérations. Et ici, vous avez une échelle qui vous donne la valeur... les activités. On s'est donné un seuil à 2,85. Ce qui est en vert indique que l'on est en dessous de la moitié du seuil. En jaune, c'est quand on est entre la moitié du seuil et le seuil, et puis les couleurs situées au-dessus, c'est au cas où nous serions au-dessus du seuil de 2,85. Vous constatez que toutes les PE que l'on a pu faire ici étaient toutes inférieures à la moitié du seuil, sauf une qui se situait entre la moitié du seuil et le seuil de 2,85. On respectait bien notre critère opérationnel à l'issue des opérations. Ici, c'est ce qui concerne toute la zone excavée. On a réalisé également des contrôles complémentaires, puisque le sens d'écoulement est celui-ci, pour vérifier justement qu'il n'y avait pas d'extension. On est donc allé un peu plus loin par rapport à ce que l'on avait dit au départ de l'opération, pour s'assurer qu'il n'y avait pas de point que l'on aurait raté.

Je suis désolé si c'est un peu technique. Ce que l'on a fait à l'issue (de l'opération) : on a réalisé des prélèvements composites. Tout à l'heure, je vous ai parlé des points de prélèvement, que l'on mesurait avec notre spectrométrie gamma, pour vérifier en ligne que l'on avait atteint notre objectif. Ensuite, ce que l'on a fait : en fonction de l'historique que l'on avait sur la zone, on a structuré la parcelle en différentes zones et on a fait ce que l'on appelle des « Prélèvements composites ». C'est-à-dire que l'on a prélevé différents prélèvements en fonction de l'historique, tous les 4 m², tous les 10 m², puis tous les m². Ensuite, on a mélangé ces prélèvements pour en faire un échantillon moyen. Et on l'a analysé par spectrométrie gamma, toujours

pour vérifier notre seuil de 2,85 en américium, puis a fait de la radiochimie pour vérifier cette fois-ci que l'on était directement conforme aux 10 becquerels, puisqu'avec la radiochimie, vous avez le plutonium et l'américium. Si je résume ce que je vous ai dit : tout à l'heure, je parlais d'un prélèvement ponctuel et, cette fois, c'est réalisé par zone, sur lesquelles on a effectué différents prélèvements, que l'on a mélangés pour obtenir un échantillon moyen et pour avoir une image de l'activité par zone. Ainsi, globalement, notre zone excavée est conforme à notre objectif d'assainissement.

Ensuite, nous sommes allés plus loin : au-delà de la zone, on a également réalisé des prélèvements à la périphérie de la zone excavée. Sur ce graphique, c'est toujours la même chose : le code de couleur est toujours le même. En vert, c'est une demi-fois le seuil ; en jaune, c'est entre une demi-fois le seuil et le seuil. Quant au point orange que vous voyez ici, qui représente un prélèvement situé au pied d'un arbuste, on se situait entre le seuil et deux fois le seuil. Pour autant, quand on a réalisé des analyses complètes, on confirme bien que l'on est inférieur aux dix becquerels par kilo. Je rappelle que, quand on avait fixé notre seuil de 2,85 pour garantir 10, on s'était donné un coefficient de sécurité, une marge. Et quand on regarde vraiment la ration entre le plutonium et l'américium, on aurait pu se contenter d'un facteur 1,7. On respecte bien notre critère de 10. Mais vous voyez que l'on a étendu notre cartographie pour vérifier, en particulier dans le sens d'écoulement du ruisseau des Landes, que l'on n'avait pas de sujet hors la zone d'excavation.

Ensuite, on est passé à la phase de réhabilitation de la zone. Cela a consisté à faire un modelage des berges, parce que l'on avait créé à un moment des berges pour retenir l'eau durant les travaux et on pompait l'eau. Donc, il a fallu que l'on remodèle les berges, que l'on recrée une sorte de dépression humide pour recréer une zone humide. On a étalé de la terre végétale, on a réensemencé la zone excavée avec des espèces caractéristiques des zones humides et caractéristiques de ce que l'on trouve dans la région. D'un point de vue technique, cela représente des espèces en lien avec ce que l'on trouve dans le Massif armoricain. Cependant, et c'est conforme avec les engagements que l'on avait pris et avec l'arrêté préfectoral, on a réintroduit des espèces qui sont tout à fait cohérentes avec l'environnement situé autour du site. On traite bien cette zone qui est la zone excavée, mais vous voyez bien qu'il y a trois zones à réhabiliter, parce qu'il y a la zone d'excavation, la zone que je qualifierais de zone d'accès au chantier, sur laquelle on avait entreposé du matériel, et puis c'est celle sur laquelle on avait disposé des bâches pour entreposer l'eau

lors des travaux. Forcément, mais j'y reviendrai plus tard, on avait tassé la terre, on y avait mis des cailloux, et il nous a fallu également retravailler cette zone pour la mettre à niveau.

Aujourd'hui, on a remis en place un merlon qui permet d'alimenter l'abreuvoir, et, une fois l'abreuvoir plein, on réalimente par trop-plein le ruisseau des Landes. On recrée le flux vers le ruisseau des Landes. Et vous voyez bien que l'on a recréé la zone humide initiale. Sur cette zone, on avait mis les bâches de collecte des eaux. On a donc supprimé les merlons qui avaient été créés durant les travaux. On a remodelé la zone sur deux niveaux. Il fallait que l'on recrée une pente douce entre les deux niveaux, parce qu'il existait une pente naturelle du terrain. Là aussi, on a remis de la terre végétale et on a fait des plantations de saulaies. C'est ce que l'on voit ici. On a donc reconstitué l'environnement tel qu'il était. Je ne vous cacherais pas qu'il n'est pas tel qu'il se trouvait au début des travaux, parce qu'il y avait de la broussaille qu'il a fallu enlever. Il faut le temps que cela repousse. En tout cas, on a remis des espèces pour qu'elles recolonisent le terrain.

Le troisième point, c'est l'accès du site. On avait effectivement un empierrement. Il a donc fallu que l'on enlève l'empierrement. On a déplacé cet empierrement vers le site du marais Roger, et j'avais dû le dire en séance, on a créé ce que l'on appelle des « hibernacula ». En somme, ce sont des tas de cailloux, pour le dire plus simplement. C'est pour que cela puisse être recolonisé par des espèces comme les reptiles, par exemple. Cela faisait également partie des études que l'on avait réalisées en amont. On a donc aussi recréé cela. Ici, on n'a pas remis de plantations, parce que l'on considère que... Cela avait été étudié et on était parvenu à la conclusion que, normalement, la végétation allait coloniser naturellement cette zone. Là aussi, au début des travaux, vous ne pouviez pas rentrer. C'était un buisson. Et puis, on a créé également, et pas uniquement au marais Roger, deux hibernacula sur les plateformes base-vie et mini-pelle. Je vais être un peu trivial dans mon expression, mais ce sont simplement des tas de cailloux. Ce n'est quand même pas de la haute technologie, mais cela correspond à un engagement et c'est utile pour certaines espèces. Je crois avoir terminé la présentation concernant cette partie.

Il nous avait été demandé que l'on vous communique les résultats, mais on vous les donne chaque fois, et le résultat de strontium en particulier. On vous a remis les derniers résultats de strontium dont on dispose. Comme on fait les analyses de strontium par campagne, les valeurs des troisième et quatrième trimestres – mais cela va de soi – seront disponibles au début d'année. Et si vous le souhaitez, plutôt que

d'attendre la prochaine CLI, je vous propose de vous les communiquer dès qu'ils seront disponibles, et ainsi que vous n'attendiez pas. On pratique cela par campagne au laboratoire, et ce n'était pas disponible pour cette séance.

M. le PRÉSIDENT.- On les enverra, plutôt que les mettre sur le site internet.

M. VARIN.- Je pense ne pas avoir autre chose à ajouter concernant ce sujet et je reste disponible pour vos questions.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur LAFFORGUE-MARMET de l'ASN voudrait intervenir.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président. Effectivement, je souhaite rappeler peut-être un peu les différentes étapes, même si je pense que vous les connaissiez mieux que moi. Durant ces dernières années, je veux tout d'abord préciser que, sur le Ru des Landes, il y a deux niveaux d'autorisation. Il y a eu une approbation du plan de gestion par l'Autorité de sûreté nucléaire en septembre 2022, c'est-à-dire de toutes les étapes que vous a présentées M. VARIN. Les seuils fixés en américium, en plutonium, etc., ont été approuvés par l'Autorité. Il y a un deuxième niveau d'autorisation, que sont les dérogations à espèces protégées. Cette fois, il s'agit d'un arrêté préfectoral, avec une instruction de la DREAL. Je ne me prononcerai donc pas sur la qualité des hibernacula, et je laisserai cela aux personnes compétentes de la DREAL.

Cependant, sur la partie qui nous concerne, nous : il y a eu des contrôles réalisés par l'ASN durant les travaux. M. SIMON est allé en inspection au Ru des Landes, et je crois qu'il ne faisait pas beau ce jour-là, pour voir comment les travaux ont été menés par l'exploitant, pour voir si les mesures compensatoires qui avaient été mises en œuvre pour le contrôle des eaux de ruissellement, etc. avaient bien été mises en œuvre. Cette inspection était globalement satisfaisante, mais il me semble qu'on l'avait présentée en CLI.

On a également eu de nombreux échanges sur tous les résultats de mesure qui vous ont été présentés à la fin du chantier. Aujourd'hui, ce que l'ASN considère... On a donc déjà approuvé le plan de gestion en septembre 2022, on était d'accord sur la méthodologie. Et aujourd'hui, on considère qu'Orano a bien mis en œuvre la méthodologie qu'ils avaient présentée concernant les contrôles réalisés, qui sont extrêmement

étendus étant donné l'impact de cette pollution radiologique. Aujourd'hui, on considère qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin sur ce sujet-là.

M. le PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, monsieur VASTEL ?

M. VASTEL.- Quant à moi, je ne porte pas tout à fait le même regard, mais ce n'est pas... Je vais encore me répéter, mais ce n'est pas grave : lors de la CLI Orano du 9 juin 2023, monsieur VARIN, vous aviez présenté le document de reprise des terres et, en plus, vous avez donné le programme de surveillance annexe. Et dans le programme de surveillance annexe, se trouvaient tous les résultats d'analyse des prélèvements de terre, de sédiments, d'herbes, d'eau et de végétaux. Cette fois, vous ne présentez que le strontium. Cela a été demandé, mais, lors des autres CLI, vous aviez présenté tous les résultats. Ainsi, concernant le césium présent dans les champs voisins, on ne sait pas combien il y en a. Le strontium se situe toujours dans les 120 et cela n'a donc pas changé, cela n'évolue pas.

Ce que je voulais dire : plusieurs fois, j'ai demandé que vous mettiez un trait bleu sur les slides pour savoir où se trouvait le Ru des Landes. Une fois encore, vous nous présentez les mêmes slides et on ne sait pas où se trouve le Ru des Landes, où il était au départ. On ne le sait pas. Pour les gens qui ne connaissent pas le terrain... L'abreuvoir, vous ne le mettez pas, mais cela aurait été bien de le situer, parce que cela permet de situer un peu où est l'abreuvoir et tout le reste. Tout cela manque. On ne sait pas où se trouvent l'abreuvoir et le Ru des Landes.

M. VARIN (hors micro).- Inaudible

M. VASTEL.- Non, non, non.

M. VARIN.- L'abreuvoir est même en photo.

M. VASTEL.- Où cela ?

M. VARIN.- Tout à l'heure, je vous ai montré la réhabilitation et l'abreuvoir est là.

M. VASTEL.- Non, non, non.

M. VARIN.- Regardez, sur la carte ...

M. VASTEL.- ... au début sur le croquis ...

M. VARIN.- ... L'abreuvoir, il est ...

M. VASTEL.- ... Oui, oui, mais moi, je le sais, parce que je suis allé sur le terrain.

M. VARIN.- Si.

M. VASTEL.- Non, mais sur les schémas d'avant, ceux du tout début.

Plusieurs personnes parlent en même temps dans l'assemblée. Inaudible.

M. VASTEL.- Bref... Le Ru des Landes n'est pas tracé sur les schémas du début, donc on ne sait pas. Ce que je voulais dire aussi : depuis le début des travaux en 2003 jusqu'à la fin de 2024, l'abreuvoir n'a pas été alimenté, puisque cela a été creusé. Vous l'avez bien dit, l'abreuvoir va être réalimenté, va déborder et le Ru des Landes va retrouver son cours normal d'avant, mais cela signifie que, pendant deux ans et sur une superficie d'à peu près 200 à 300 mètres, le Ru des Landes n'a pas été alimenté, et il n'y a eu aucun impact environnemental réalisé sur ce tracé-là. Aussi, que s'y est-il passé ? On ne le sait pas.

Ensuite, concernant les champs voisins qui sont contaminés au césium et au strontium : je me demande quelle serait la réaction de la Direction d'Orano si les pelouses devant vos bureaux étaient contaminées de cette façon-là. Je ne sais pas, je ne connais pas les taux, mais ce serait intéressant de les connaître. À propos de ces champs, ce sont des paysans qui les exploitent. Les paysans, ce sont quand même des gens qui travaillent pour nous nourrir et ce serait bien que les terres ne soient pas contaminées, c'est-à-dire qu'il y ait zéro contamination. Là, il reste du césium et du strontium, et ce sont quand même eux qui nous nourrissent au départ. Et de ce côté-là, il n'y a pas de représentant de la chambre d'agriculture, et c'est « Silence radio » du côté de la chambre d'agriculture.

Ensuite, et s'agissant de ces paysans, ce sont aussi des personnes qui sont les jardiniers du paysage. De ce côté-là, c'est aussi « Silence radio » de la part des élus, et pourtant, ce sont les élus qui veulent valoriser les paysages et les bocages dans le cadre de l'opération Grands sites / Géoparc. Je trouve qu'il y a là un mépris vis-à-vis des paysans à propos de terrains qui sont quand même contaminés et qui ne devraient pas l'être du tout. On ne les a même pas prévenus qu'il y avait du strontium et du césium sur leur terrain. Je pense qu'il y a plein de choses à dire là-dessus.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur VARIN, je vous laisse répondre. Ensuite, M. LAFFORGUE-MARMET de l'ASN souhaite intervenir.

M. VARIN.- Dans votre intervention, qui ne me surprend pas, parce qu'elle est assez récurrente, je pense qu'elle est... On peut opiner du chef, mais je pense que c'est un peu répétitif. Il y a deux choses et ce sont des choses qui ne sont pas au même niveau. Concernant le ruisseau des Landes, si vous considérez qu'on devrait redessiner le schéma initial, cela ne pose aucun problème de compléter le... On peut faire une modification du slide et le repréciser. Je pense que ce n'est pas difficile, mais cela a déjà été présenté.

Ensuite, et concernant le résultat de la surveillance, nous avons une question et j'ai répondu à une question précise, question qui portait sur les mesures du strontium. Cette fois encore, on l'a déjà fait de nombreuses fois. Je vous ai donné tous les tableaux de toute la surveillance. On l'a toujours fait et il n'y a aucun sujet là-dessus, pour transmettre les tableaux exhaustifs de la surveillance de cette zone-là. Si la question portait sur le fait de transmettre l'ensemble des résultats, on l'aurait fait, mais, comme la question concernait le strontium, on vous répond sur le strontium. On pensait que le sujet de sensibilité était celui-là. À nouveau, cela ne représente aucune difficulté pour nous de le compléter.

Concernant le fait qu'il y a un marquage, on a déjà été amené à l'exprimer à plusieurs reprises. Je voudrais juste remettre en perspective un certain nombre de choses, même si, là encore, on ne sera pas d'accord. Cependant, comme vous vous êtes exprimé, je vais également m'exprimer. Concernant ce marquage, je rappelle qu'au regard des enjeux sanitaires, nous, Orano, on s'est engagé à retirer cette terre et il n'y avait pas d'enjeu sanitaire, puisque l'on avait déjà expliqué plusieurs fois, ici même, qu'il faudrait manger 30 kilos de terre par jour sur la zone la plus marquée pour arriver à la limite (inaudible) d'un millisievert. Il faut donc aussi savoir redonner quelques perspectives, il faut juste redonner les ordres de grandeur. En revanche, comme on avait senti qu'il y avait un point de sensibilité sur ce sujet, nous avons décidé de retirer ces terres. Il s'agit juste de rappeler les enjeux : il n'y a pas d'enjeu sanitaire liés à cette opération.

Enfin, concernant la relation que l'on peut avoir avec les agriculteurs, je voudrais juste vous rappeler ceci : avant de démarrer le chantier, on a fait une présentation à laquelle on avait invité les associations

d'agriculteurs, les associations de chasseurs, ainsi que madame la maire. Elle était venue pour qu'on lui présente les chantiers. On l'a même reçue récemment pour lui réexpliquer où l'on en était. On lui a réexpliqué... La présentation que je vous fais, on l'a également faite aux élus. On avait donc invité les associations avant de démarrer les chantiers, pour expliquer les enjeux et la façon dont on allait s'y prendre.

M. le PRÉSIDENT.- Je laisse la parole à M. LAFFORGUE-MARMET.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci. Juste quelques mots. Je pense qu'on est tous d'accord pour dire que ce serait mieux s'il n'y avait pas de marquage, mais il y a un marquage. Il y a beaucoup de sites et de sols pollués en France, par exemple, par du radium. Il y a d'anciennes exploitations industrielles, par exemple en Seine-Maritime, qui sont polluées par du tritium, parce que l'on utilisait du tritium pour le placer sur les aiguilles des montres.

Un intervenant (hors micro).- Inaudible

M. LAFFORGUE-MARMET.- Du radium, oui, mais il y avait aussi du tritium. Il se trouve que je suis en compagnie de Mme PALUT-LAURENT, de l'ASN, de la Direction de la recherche des (inaudible), qui est aussi la responsable nationale de la doctrine « Sites et sols pollués » de l'ASN. Effectivement, quand on a ces marquages radiologiques, il existe une doctrine, qui est également partagée au niveau de l'AIEA, etc. Je veux dire par là que l'on n'est pas tout seul. Cette doctrine prend tout d'abord en compte l'impact environnemental et l'impact sanitaire en lien avec les coûts. Il y a un rapport-bénéfice/coût à avoir. Dans le cas présent, clairement, s'agissant du marquage dont il est question dans les champs, l'impact est minime.

À un moment donné, il y a aussi énormément de critères à prendre en compte à l'extérieur. Imaginez que vous enlevez toutes ces terres, il va falloir ensuite réensemencer et cela représente énormément de travaux. Le bénéfice, en les enlevant, n'est pas forcément meilleur que celui qui consiste à laisser un marquage radiologique minime. Oui, je prends en compte le fait que cela peut être difficile à entendre, mais à un moment donné, c'est ce que l'on fait, et c'est ce qui est fait... Il y a des gens aujourd'hui qui habitent des maisons en région parisienne, qui sont polluées au radium, et on va laisser des becquerels dans la maison parce que l'impact sanitaire étant très faible, voire nul, on préfère laisser des becquerels, parce qu'en laissant des gens vivre pendant cinq ans dans un hôtel, parce qu'on est en train d'écrouter leur maison, l'impact est

potentiellement plus important pour eux, plutôt que de vivre dans une maison où il y a quelques (inaudible) de radium.

À l'ASN, on est effectivement amené à étudier cela. Quand l'exploitant nous a présenté le dossier, comme M. VARIN l'a dit, il y a des mesures qui ont été faites sur la quantité de terre qu'il faudrait ingérer pour que cela ait un impact sanitaire mesurable chez les personnes. Oui, l'ASN a alors considéré que ce plan de gestion était conforme à notre doctrine nationale et à ce que l'on peut faire ailleurs.

M. le PRÉSIDENT.- Je redonne la parole à M. VASTEL.

M. VASTEL.- Je voudrais vous répondre. Par rapport au radium, si j'ai bien compris, je pense que vous faites allusion aux réveils Baillard, à l'usine qui avait pollué les terres en Haute-Normandie. Il avait eu des analyses réalisées sur les terrains et il y avait quand même de la contamination. Et au départ, il devait y avoir des bâtiments qui devaient être construits, mais finalement, c'est un parc qui a été réalisé. Étant donné la contamination, le terrain n'a pas été utilisé comme il était prévu de le faire au départ. Sur les terrains, du point de vue du Ru des Landes, c'est vrai que la contamination n'est pas importante. Il ne s'agirait peut-être pas d'enlever la terre, mais à ce moment-là, on laisse les terrains en l'état et on dédommage les paysans. On n'exploite pas ces terres, on les laisse en l'état, sans que des animaux domestiques puissent y venir. Ce serait une protection en quelque sorte.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Merci, monsieur VASTEL. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Mme BROC demande la parole.

Mme BROC.- Je voulais juste dire que les interventions de Guy VASTEL sont peut-être récurrentes, mais elles sont nécessaires. Et pour nous, CRILAN, on trouve que ces interventions sont très importantes.

M. le PRÉSIDENT.- Et la CLI est faite pour cela, pour que chacun puisse s'exprimer tout à fait librement. En tout cas, c'est pour moi très important. Est-ce qu'il y a encore d'autres interventions sur ce sujet ? Non, je n'en vois pas. Nous allons donc passer au point suivant.

5. Présentation de l'état d'avancement de reprise et conditionnement des déchets du site Orano La Hague (Exploitant)

M. le PRÉSIDENT.- Je laisse à nouveau la parole à M. VARIN pour la Présentation de l'état d'avancement de reprise et conditionnement des déchets du site Orano La Hague.

M. VARIN.- On fait cette présentation tous les ans pour resituer là où on en est concernant les projets de reprise de déchets anciens. À la relecture de ce que l'on a préparé, je vais être franc, je trouve que ce n'est pas la plus pédagogique que l'on ait faite. Et je pense qu'il va falloir que l'on soit un peu plus pédagogue la prochaine fois, mais le temps était un peu compté. Vous voudrez bien m'excuser si, parfois, je suis amené à faire quelques allers-retours, parce qu'en la relisant, je pense qu'elle aurait pu être un peu simplifiée. Néanmoins, je pense que toutes les informations utiles se trouvent dans cette présentation.

Je rappelle tout de même que, concernant la partie de reprise des déchets anciens, on dispose d'un rapport, que l'on remet tous les ans et qui est public et dans lequel, finalement, vous allez retrouver les éléments clés de ce que je vais préciser aujourd'hui, à l'exception d'informations complémentaires du mois de novembre qui ne sont pas disponibles en milieu d'année, au moment où on publie ce rapport, mais ce document est déjà assez exhaustif et complet en ce qui concerne l'ensemble des opérations qui sont en cours sur le site.

J'ai un avant-propos qui est plutôt d'ordre réglementaire. Aujourd'hui, il y a un cadrage réglementaire qui évoluera, avec une décision ASN qui encadrera nos projets. Il y en a déjà une qui existe, mais, dans le cas présent, c'est une évolution de décision qui encadrera nos projets de RCD. Et cette décision, finalement, c'est une déclinaison des décrets de démantèlement des INB 33 et 38, qui ont été publiés fin 2023, si ma mémoire est bonne. Cette décision va introduire des notions de jalons. Pourquoi les premières lettres sont-elles inscrites en gras ? C'est parce qu'ensuite, dans nos suivis, on sera amené à suivre cela en utilisant ce jargon. Ce sont des jalons réglementaires engageants dans le cadre d'une prescription incrémentale. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire que, pour chaque projet, chaque année, on va préciser des jalons qui se trouvent sur le chemin critique durant les cinq prochaines années, pour la bonne réalisation de nos projets. On va ainsi préciser les points importants en termes de planification à propos desquels on doit être au rendez-

vous pour atteindre la cible finale concernant les opérations de reprise des déchets anciens et de démantèlement.

Une fois que l'on a fixé ce cadre, l'exploitant doit assurer et suivre ces plans d'action, pour garantir le respect de ces jalons, ce que l'on appelle dans notre jargon les « JRE ». Je pense que l'on va s'habituer à utiliser un signe complémentaire. Et puis, si on constate que ces jalons-là ne sont pas respectés, on sera amené à communiquer. De toute façon, sur tous nos sujets, on est en relation permanente avec l'ASN, qu'il s'agisse de nos programmes ou de nos planifications. On sera donc amené à communiquer avec l'ASN et la CLI si, par rapport à ces jalons, des choses n'étaient pas respectées. De notre côté, on a déjà préparé... Cela fait déjà deux ans que l'on met en œuvre ces dispositions, indépendamment de la publication de la décision, et, globalement, notre système en termes d'anticipation et de suivi des jalons, aujourd'hui, semble être stabilisé. On commence à avoir un certain degré de maturité sur le suivi de ces planifications. Je voulais juste rappeler ce cadre réglementaire : il y a une évolution à venir concernant une décision qui va cadrer les points clés des jalons à respecter, et si on ne les respecte pas, il y aura une information de l'ASN, mais aussi une information en direction de la CLI. C'est d'ailleurs bien dans ce cadre-là que l'on parlera tout à l'heure du silo HAO.

C'est justement une très bonne liaison avec le slide suivant. Je vais juste rappeler les opérations qui concernent le silo HAO. Autant dans les usines récentes était intégré le fait de pouvoir conditionner les coques et embouts issus du cisailage des combustibles, autant dans les installations, et en particulier de UP2-400, ceux-ci n'étaient pas intégrés en ligne dans le processus. Ainsi, les coques et embouts ont été entreposés en particulier dans un silo, que l'on appelle le silo HAO. On est en train de construire – enfin, elle est construite au-dessus – la cellule qui va nous permettre de reprendre les déchets qui se trouvent dans le silo HAO. Le principe est de produire à terme 3000 CSD-C, donc l'équivalent de ce qu'on produit aujourd'hui... Du moins, l'équivalent... C'est le même type de produit que ce que l'on produit aujourd'hui sur ACC lorsque l'on compacte en ligne les coques et embouts des combustibles au quotidien. C'est donc le même procédé. On sera en capacité à en traiter en ligne sur ACC ou à en traiter d'autres que l'on transférera dans l'atelier d'entreposage actuel, qui s'appelle EDS, sous forme de fûts ECE, pour les ramener ensuite sur

ACC et les compacter dans un deuxième temps. Soit on est capable de le faire en ligne, soit on les entrepose de façon temporaire pour les compacter ensuite en ligne.

On va aussi produire 125 fûts cimentés, parce qu'est mélangé dans ces coques un certain nombre de résines et de fines issues du cisailage. Ces résines étaient utilisées pour des éléments de filtration. Et puis, on a également quelques déchets technologiques, qui sont essentiellement des curseurs qui nous permettaient d'amener des coques et des embouts dans le silo. On a donc trois types de produits, les coques et embouts, des fines et des déchets technologiques. Et pour chaque produit, un déchet particulier. Voilà le cadre général de l'opération.

Même si je l'ai déjà un peu dit, les éléments à reprendre sont : les éléments de structure, les embouts et les coques, d'autres débris qui sont entreposés en vrac dans le silo, des fines de cisailage, des fines de dissolution, des résines broyées usées provenant de l'unité de filtration d'eau, c'est ce que je viens de vous dire, et des déchets technologiques.

Quant à l'origine des déchets : les déchets présents dans le silo sont bien issus du traitement des combustibles usés PWR et BWR, dans l'atelier HAO Sud de l'usine UP2-400. Et ces déchets ont été entreposés, il y a deux phases, dans le silo HAO de 1976 à 1987, puis dans le SOC, dans lequel on a mis les coques et les embouts dans des curseurs, dans des conteneurs, qui se trouvent dans des piscines. Pour montrer que l'on a bien avancé, la photo d'à côté représente seulement une vue de la cellule dans laquelle on va reprendre et conditionner les déchets. Si on revient au slide précédent, même si le dessin paraît un peu complexe, c'est juste pour expliquer que l'on va avoir un système de grappin, qui va remonter ici, sur cette table, les coques et les embouts. On va les rincer, ce qui va nous permettre de récupérer les fines que l'on va transférer ici pour les bétonner. Le bétonnage se fera bien dans cette installation. Quant aux coques et aux embouts, ils seront transférés ici dans un premier panier. Le panier sera compté pour caractériser la matière et ce sera transféré ensuite dans le flux ECE, puis transféré après dans l'atelier R1, pour être sur ACC ou envoyé sur EDS. C'est juste pour préciser le principe de fonctionnement de cette installation.

Si on revient maintenant non pas au slide suivant, mais à celui d'après. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? En février-avril 2024, on a fait des essais d'étalonnage des postes de mesure. Parce que, comme on

vient de vous le dire, on doit qualifier l'ensemble des déchets que l'on est amené à produire. On est donc à un stade d'étalonnage. On a fait de premiers essais mécaniques de la cellule de reprise. C'est-à-dire que l'on remonte les coques et il y a différents équipements pour pouvoir les conditionner. On a fait des essais mécaniques. Et pour cela, on simule, on introduit des stimulants de coques et embouts, pour vérifier que les machines sont capables de fonctionner. Depuis juin, on démarre une séquence qui va durer 18 mois, pour poursuivre des adaptations de l'équipement et de la cellule de reprise. Quand je parle d'adaptation, cela veut dire que ce que l'on a fait durant les essais démontre que l'on a encore des choses à améliorer. C'est que le procédé qui a été pensé initialement... Du moins, ce n'est pas le procédé, mais il existe certains équipements sur lesquels on doit gagner en fiabilité. Je prends juste un exemple : on doit avoir une plieuse pour les couvercles de curseurs que l'on va récupérer. (Inaudible) pas fonctionné très bien. Il y a une table élévatrice pour transporter les déchets dans la cellule, et là aussi, cela nécessite quelques compléments. On a été amené en mars 2024 à préciser à l'Autorité de sûreté que l'on avait une évolution de notre planning, ce qui a induit le report de mise en service actif de 2025 à 2029. Ainsi, on ne respectait pas l'un de nos jalons réglementaires engageants, tel que je viens de le préciser tout à l'heure. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on se trouve à aborder ce point en CLI, puisque l'on applique les principes que j'ai évoqués à l'occasion du premier transparent.

En revanche, aujourd'hui, on met en place un plan d'action important pour respecter maintenant le nouveau jalon de 2029. On a renforcé nos moyens en termes d'ingénierie, de bureaux d'études et aussi sur le terrain, pour être sur le montage et pour ainsi mieux maîtriser le montage de ces équipements. Cette fois encore, il y a quelque chose que je voudrais quand même rappeler : s'agissant de tous les projets que j'ai balayés ce matin, ce sont des premières. Chaque fois, ce sont de premières techniques, technologiques. Dans les usines, effectivement, les anciennes usines, la reprise des déchets anciens n'avait pas été intégrée dans le design, ce qui n'est pas le cas des usines actuelles. Ainsi, chaque fois que l'on développe un processus dans une installation existante, c'est un nouveau procédé. La difficulté : comme cela n'a pas été intégré à la conception, cela nécessite effectivement des adaptations assez fortes du génie civil, sur la manière d'intégrer les nouveaux équipements dans le génie civil. Ce sont donc chaque fois des projets qui sont complexes et qui sont des premières technologiques ou techniques. Et puis, et c'est ce que je viens de

vous dire, les évolutions de planning font l'objet d'échanges réguliers avec l'Autorité de sûreté. Aujourd'hui, on a redéfini notre nouvelle chronique et on s'engage à respecter ce nouveau créneau dans le cadre que j'ai expliqué en début d'exposé, c'est-à-dire que, si l'on ne respecte pas nos jalons, on sera amené à faire, là aussi, une information en direction de l'ASN ainsi qu'à la CLI. Néanmoins, aujourd'hui, on se donne les moyens pour pouvoir être en mesure de respecter la mise en service active, donc en 2029. Voilà en ce qui concerne la partie du silo.

Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a aussi un certain nombre d'éléments qui se trouvent dans ce que l'on appelle le SOC (Stockage Organisé des Coques), dans des piscines, dans l'ancienne usine. Là aussi, on a des travaux en cours, pour être en capacité sur le SOC à reprendre ces déchets et à les faire remonter dans la cellule dont j'ai parlé tout à l'heure. D'ailleurs, si on revient au premier slide, c'est ici que l'on va remonter les fûts que je vous ai montrés tout à l'heure, qui se trouvent dans les piscines, et qui permettent de remonter les coques et les embouts. Cela remontera par ici, dans la cellule de reprise. C'est ici que l'on remontera ce que l'on appelle des « Curseurs », qui auront été transportés par le EMTC (Enceinte Mobile de Transfert des Curseurs).

Si on revient au slide suivant, en espérant ne pas vous avoir perdus : bien sûr, on a effectué des opérations cette année sur le SOC. On a fiabilisé les chariots de transfert, le pont perche-piscine, les moyens de vision. On a aussi fait des essais, je vais l'expliquer tout à l'heure, avec un robot pour voir notre capacité à reprendre les coques dans le silo. Et puis, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ces déchets-là, on va les faire transiter par l'atelier actuel de cisailage, le R1. Il a donc fallu créer un tunnel entre le silo HAO et l'atelier R1. On a réalisé des essais sur le fameux tunnel. Et on a eu des soucis d'étanchéité, non pas des soucis d'étanchéité vis-à-vis de la nappe ou vis-à-vis de la pluie, mais des soucis d'étanchéité en termes de ventilation. On devait garantir un confinement. On a dû travailler ce point et, aujourd'hui, on a amélioré le confinement dynamique vis-à-vis de la ventilation. Et puis, on a également travaillé sur la machine qui, au R1, nous permettra de souder les fameux fûts que l'on va amener, avant que cela parte, soit sur des (inaudible), soit sur ACC. Je suis désolé, parce que les slides s'enchaînent de façon un peu moins pédagogique que d'habitude, mais l'objectif pour nous était que ce soit complet et que l'on vous explique pourquoi on passe de 2027 à 2029. Voilà en ce qui concerne le silo HAO, le premier projet.

Le deuxième projet, c'est le projet DFG. DFG, c'est la reprise de déchets de faible granulométrie. Qu'est-ce que l'on appelle des déchets de faible granulométrie ? Ce sont, en particulier, là aussi, des résines (inaudible) qui avaient été utilisées dans les systèmes de filtration, dans l'ancienne usine UP2-400. Ces résines sont entreposées dans des décanteurs, et elles le sont aujourd'hui, soit dans l'atelier DEG & HADE, soit dans l'atelier dit HADE. On a cinq décanteurs sur dégainage qui contiennent ces résines et il y en a quatre sur HADE qui contiennent ces résines. On est amené à construire un bâtiment, qui est situé à côté du dégainage, et qui va nous permettre de conditionner ces résines et ces déchets de faible granulométrie dans une matrice cimentaire. Globalement, on va les cimenter dans un fût.

Aujourd'hui, on a attaqué la construction du nouveau bâtiment, et je vous montrerai des photos tout à l'heure. Forcément, on a aussi des travaux à faire dans l'existant du dégainage et du HADE, pour pouvoir pomper ces résines et les emmener dans l'atelier de conditionnement. L'objectif est que l'on ait achevé le gros œuvre en septembre 2025 et que l'on puisse commencer les travaux dans les ateliers existants, pour assurer ces opérations de transfert, dans le courant de l'année 2025 et pour une mise en service active en 2030. Vous voyez que l'on a mis « Avec marge », parce que, dans nos plannings, aujourd'hui, on intègre un coefficient de risque sur la réalisation du projet. Concernant les méthodes de conduite de projets, vous évaluez le risque quant au fait de pouvoir tenir vos plannings en fonction d'aléas techniques, d'aléas d'approvisionnement. Ainsi, on intègre cette marge et ce risque dans ce planning.

Si on regarde maintenant le slide suivant, si on rentre un peu plus dans le détail du projet : le bâtiment de dégainage se trouve ici. On a ajouté ce génie civil, et ce n'est pas rien, puisqu'on a ajouté un bâtiment à un côté. Il y aura donc un tunnel de transfert entre les deux. Et concernant le principe de ce bâtiment : vous avez ici la cuve d'homogénéisation, quand on va récupérer les résines. Vous avez ensuite ici les adjuvants pour faire la cimentation, prévus ici. De mémoire, on pratiquera la cimentation ici. Ensuite, vous avez une zone d'entreposage des fûts de 48 heures, ce que l'on appelle la « Maturation », c'est-à-dire après avoir cimenté, et avant que cela ne soit évacué. Les déchets sont de ce type-là. Ce sont vraiment des colis que l'on produit déjà sur le site. C'est ce que l'on appelle un déchet – je ne sais pas si c'est expliqué ensuite, « À pale perdue ». Cela veut dire que la pale qui nous aura permis d'homogénéiser durant l'opération de cimentation sera dans le colis. Elle restera dans le colis.

Sur le slide suivant, il y a une réalité : notre génie civil est en phase d'implémentation. On a déjà mis les cuves d'homogénéisation dans le génie civil. Elles sont donc déjà en place. Maintenant, il va effectivement falloir poursuivre le génie civil, fermer ces cellules et compléter avec les éléments de procédé que je vous ai expliqués tout à l'heure.

Ensuite et juste pour compléter : c'est le genre d'équipements que l'on doit ajouter dans les ateliers existants. Comme je vous l'ai dit, il faut que l'on transfère les résines du dégainage HADE vers ce nouveau bâtiment. Pour réaliser ces opérations, on va être amené à réaliser des modifications, par exemple, mettre en place un système de pompes sur les décanteurs du dégainage, et on le voit ici. C'est le type de schéma de principe pour vous expliquer qu'il faut soit mettre en place de nouveaux équipements, par exemple, des pompes pour le dégainage, ou des fonctions à réveiller, parce qu'en ce qui concerne HADE, on a déjà des hydroéjecteurs qui fonctionnaient et qu'il nous faut donc remettre en service, pour éviter d'avoir à installer de nouvelles pompes. On a deux types d'équipements pour faire les transferts. Voilà ce que je pouvais expliquer sur DFG et je crois avoir terminé.

Maintenant, il s'agit d'un autre projet, le projet RCB. À propos du projet RCB, là aussi, redonnons la signification du sigle : Reprise et Conditionnement des Boues. À l'établissement de La Hague, il y a aujourd'hui 10 000 m³ de boues humides, ce qui fait que, si on les assèche, cela représente à peu près 3 300 tonnes d'extraits secs, qui sont entreposés dans cinq silos que l'on voit ici – ici, vous voyez la surface des boues – qui sont entreposés dans des cuves, dans le bâtiment 114-1. Et concernant l'origine des déchets : ils provenaient des procédés de traitement des effluents par coprécipitation de 1966 à 1997. Ils sont entreposés dans ce bâtiment et donc, tout l'enjeu aujourd'hui, c'est de reprendre ces boues et de les conditionner dans le futur pour en faire des déchets sur le long terme. Je rappelle qu'initialement, on envisageait de bitumer ces boues et qu'il y a eu beaucoup de... parce que c'est un procédé que nous utilisons pour les boues actuelles. Mais il y a eu pas mal d'échanges avec l'IRSN et l'ASN, dans les groupes permanents – de mémoire, c'était en 2007-2008 –, échanges durant lesquels on n'a pas trouvé d'accord sur le bitumage de ces boues. On a donc travaillé sur différents procédés de conditionnement et, pour l'instant, même si on avait évoqué plusieurs voies, nos projets n'ont pas abouti. Ainsi, dans l'attente de se mettre d'accord sur un procédé de conditionnement final de ces boues, on a un nouveau projet, qui s'appelle le

projet NABUCO. Qu'est-ce que signifie NABUCO ? Nouvel Aménagement des Boues de Coprécipitation. J'ai dû moi-même réviser avant de venir, parce qu'il arrive un moment, comme on est assez imaginaire avec les sigles, où on peut avoir des trous de mémoire.

En quoi cela consiste-t-il ? Cela consiste à installer, sur les toits de silos actuels, des enceintes qui vont permettre de reprendre les boues. Et dans le cas présent, on a largement avancé sur ces équipements. Vous voyez ici un schéma de principe de ce type de robot qui a la capacité d'aspirer les boues et à transférer ensuite ces boues vers un nouveau bâtiment, qui va être construit au nord du bâtiment 114-1 que j'évoquais tout à l'heure, dans l'attente du conditionnement définitif. Vous voyez le nouveau bâtiment qui se situera ici. Ici, c'est le bâtiment 114. Il s'agit donc de transférer ces boues dans des entreposages actualisés qui répondent aux meilleurs standards de sûreté actuels. C'est ainsi que l'on progresse dans l'entreposage, que l'on améliore le niveau de sûreté de ces installations, puisque, forcément, aujourd'hui, on va répondre au niveau de séismes réévalués et aux référentiels d'agression les plus actualisés possibles.

Le fait que l'on ait créé ce nouveau projet nous conduit quand même à avancer aujourd'hui, et en particulier sur ce qui concerne le toit de silo. On a déjà démantelé les équipements existants qui, à l'époque, étaient mis en place pour aspirer les boues : le GAP 15 (Groupe d'Aspiration Pompe). Je ne me souviens plus de ce que signifie le « 15 », mais c'est bien ce que cela signifie. Aujourd'hui, on a enlevé ces anciens équipements pour être en mesure de mettre en place des nouvelles enceintes de reprise des boues. Et puis, forcément, on est en train de travailler sur la mise en place de modification du génie civil, ici, de nouvelles charpentes métalliques pour, cette fois encore, que cela soit compatible avec tout le dispositif que l'on va mettre en place pour reprendre les boues. C'est ce que l'on fait actuellement.

Le slide suivant concerne cette fois le projet d'entreposage et non pas la phase de reprise, mais : je reprends, je pompe, où est-ce que je vais placer ces boues ? Un dossier a été envoyé, et l'instruction est en cours. C'est un dossier d'options de sûreté destiné à l'Autorité de sûreté, dans lequel on présente les grandes options qui sont aujourd'hui envisagées. Et aujourd'hui, concernant le transfert des boues, on l'envisage vers 2037, mais cette fois encore avec une marge. Cela pourrait être plus tôt, mais j'intègre ici les marges de risque.

Il nous reste encore deux projets. Ce dossier est riche, mais lorsqu'il s'agit de présenter le bilan annuel, on fait en sorte qu'il soit le plus complet possible, même si je crois que l'on nous avait donné peu de temps, quinze minutes.

Je vais passer au silo 115. Cette fois encore, il est important de resituer ce dont on parle. Concernant le silo 115, il s'agit d'entreposage, là aussi, avec des produits que l'on retrouve aussi dans le silo 130, silo 134 qui constituera la fin de ma présentation. Ce sont des déchets issus du traitement des déchets de la filière UNGG, donc la filière Graphite Gaz. On retrouve dans trois silos du magnésium, de l'uranium, du graphite, sachant que c'étaient des éléments combustibles qui constituaient..., la structure des éléments combustibles de la filière UNGG. Néanmoins, c'est majoritairement du graphite puisque cela représente 85 % de ce que l'on trouve dans ces silos. Ces 543 tonnes, c'est du graphite.

Il faut travailler sur un procédé permettant de reprendre le graphite, de le bétonner. Et puis, concernant les autres matières, quand c'est de l'uranium, ce sont des pastilles ou des éclats de plastique que l'on peut trouver et pour tout ce qui est magnésium, il s'agit de le conditionner dans un premier temps dans des fûts ECE, avant de les conditionner de façon définitive dans un format définitif de conditionnement de déchets.

Dans la présentation qui vous a été envoyée, il restait inscrit « faut-il décrire Attila? ». C'était écrit, à moins que cela n'ait été corrigé depuis ? Cependant, je vais quand même le décrire. On va également traiter dans ce cadre des déchets qui se trouvent dans une installation qui est très proche du bâtiment 115 : l'installation Attila, qui, aujourd'hui, contient des déchets issus de l'exploitation du laboratoire et des installations de Fontenay-aux-Roses, du CEA. Ils sont entreposés dans... De mémoire, on doit avoir une centaine de colis de déchets qui proviennent de Fontenay-aux-Roses, et qui seront traités également dans le cadre de ce projet, mais dans un deuxième temps.

Où en sommes-nous ? Aujourd'hui, on sécurise déjà le silo 115, c'est-à-dire que l'on a refait une charpente. On a remis à niveau la charpente du bâtiment au-dessus des silos. Et la prochaine étape – c'est ce que l'on voit sur la droite – constituera à démanteler ces operculaires. Vous avez ici un système mécanique qui, dans le temps, ouvrait et permettait de placer les déchets dans le silo situé en dessous. On

va démanteler ces operculaires et on va mettre en place de nouveaux bouchons, ce qui constituera la prochaine étape, avant d'installer l'installation de reprise qui est en cours d'étude au-dessus du 115.

Où en sommes-nous s'agissant de ce projet ? Quelque part, je ne vous ai parlé que des opérations les plus simples : on refait une charpente, on démonte les operculaires. Cependant, il y a ensuite toute la phase d'installation de reprise au-dessus des silos. L'idée initiale, puisque les principes restent les mêmes, est de reprendre ces déchets avec un robot, que vous voyez ici, qui a un bras de reprise lui permettant d'introduire les déchets dans un panier et de le remonter dans une cellule de conditionnement située au-dessus des silos. Aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, il y a deux exutoires : concernant le graphite, je vais le bétonner-cimenter. Quant au reste, je vais le conditionner dans des flux ECE avant le conditionnement final. En ce qui concerne le conditionnement sous forme de graphite : aujourd'hui, la formule cimentaire est validée et on est en train d'échanger avec l'Andra sur l'acceptation finale du coulis (*ou coulis*). En revanche, ce dont on s'aperçoit aujourd'hui, c'est que concernant le dispositif que l'on avait envisagé, étant donné la structure métallique et le bras qui était envisagé, des problèmes de tenue au séisme viennent se poser, en particulier à propos de la tenue de l'ensemble de la structure, à la fois sur la structure génie civil et à propos de l'équipement que l'on va y incorporer. On est en train aujourd'hui de retravailler à une adaptation. Ce serait toujours un bras, mais pas avec ce design-là, ce qui nous permettrait d'éviter d'avoir une structure métallique aussi imposante. La solution technique, aujourd'hui, elle est déjà trouvée et elle est en cours de qualification, mais cela ne nous permettra pas aujourd'hui de respecter les premiers jalons réglementaires que l'on avait établis. On est donc en train de redéfinir notre nouveau planning. Actuellement, typiquement, on a défini un processus. Ce processus nécessite des équipements qui, aujourd'hui, intègrent des exigences vis-à-vis des séismes qui ne sont pas compatibles avec les structures que l'on envisageait. Ainsi, on n'évolue pas sur les principes, cela restera toujours un bras. Pour ceux qui connaissent, c'est un bras de type Condor que l'on va utiliser. Ce sera toujours un bras robotisé, mais qui nécessite des structures métalliques, en tout cas, qui ne présentent pas le même type de contraintes avec des structures métalliques.

Pour terminer le point concernant le Silo 115 : dans le cadre de ce projet, on doit aussi traiter des déchets qui se trouvent dans ce que l'on appelle le « Stockage organisé de déchets », qui se situent aussi sur l'UP2-400. On travaille aujourd'hui, mais je ne veux pas plus le détailler, sur les modalités de transfert de

ces déchets, avant qu'ils soient conditionnés dans la même unité que celle que je viens de décrire. Cela aussi, c'est un autre aspect du projet que l'on est en train de traiter, avec un dossier que l'on a fourni à l'Autorité de Sûreté et qui est en cours d'instruction.

Je vais terminer cette présentation avec le silo 130. Je suis désolé que M. MARTIN ne soit pas présent, parce qu'il nous challenge chaque fois sur le respect de notre planning du silo 130. Il nous challenge de façon bienveillante, mais il nous rappelle quand même tout le travail que nous avons à faire. Je voudrais juste repréciser les origines des déchets, même si je pense que vous le savez, étant donné le nombre de présentations que l'on a faites sur le sujet. Là aussi, on va retrouver du graphite, du magnésium, des déchets technologiques, mais aussi des terres et gravats qui avaient été entreposés dans ce silo, à l'issue de l'incendie du silo, au début des années 80.

Concernant ce projet, globalement, il y a plusieurs phases. Une première phase consiste en la reprise des gros déchets, parce que l'on va retrouver des structures plutôt importantes. Ensuite, comme ces déchets se trouvent sous l'eau, il faut que l'on reprenne les effluents présents dans ce silo. Lorsque nous aurons à la fois vidé les gros déchets et les effluents, il y aura effectivement des déchets, il y aura une sorte de talutage. C'est-à-dire que l'on n'aura pas été capable d'aller chercher... Il faut que, lors d'une troisième phase, qu'on reprenne les déchets dits « Déchets en fond de silo ». Et puis, il y a les terres et gravats qui sont à côté, qu'il faudra reprendre dans une quatrième phase.

Où en sommes-nous aujourd'hui par rapport aux quatre phases ? À propos de la phase 1, qui concerne la partie reprise des gros déchets, comme nous, vous pouvez vous apercevoir que l'on a largement progressé. On a produit 218 fûts et surtout, en 2024, on a produit deux fois plus de fûts que l'année dernière. C'est-à-dire que l'on est passé... L'année dernière, on avait produit 50 fûts tandis qu'on en produit 107 cette année. Aujourd'hui, on a quand même un régime industriel qui arrive quasiment au nominal. C'est-à-dire que l'on a repris 30 % des déchets, et je vous rappelle que l'on avait adapté nos effectifs pour travailler en 3-8 dans la semaine. C'est-à-dire que l'on valorise les pauses de nuit et que l'on a mis en place une organisation de maintenance dédiée. Cette fois encore, il s'agit actuellement d'une fin de reprise des gros déchets, donc fin de la phase 1, dont on projette la fin, avec une marge, aux alentours de 2030.

En ce qui concerne la reprise des effluents : au fur et à mesure que l'on va reprendre les déchets, on va baisser le niveau des effluents. Aujourd'hui, on est déjà dans les études de réalisation, le design est défini, et ce sont plutôt les études de réalisation qui sont en cours. On va commencer à fabriquer les équipements en 2025 pour reprendre ces effluents. Il faut que l'on prépare une dalle pour recevoir la citerne qui va venir récupérer les effluents, sachant que l'on va transférer les effluents dans une station de traitement des effluents présente sur le site.

La phase 3 est en cours d'étude. C'est le schéma que vous voyez ici. En 2025, on va réaliser des opérations d'endurance du robot que l'on va utiliser pour reprendre les déchets de la phase 3 situés en fond de... Concernant les terres et gravats, on est toujours en cours de caractérisation des terres, puisque, pour savoir quel est l'exutoire, il fallait faire des prélèvements. Les prélèvements sont en cours d'analyse, pour bien connaître l'exécutoire et les modalités de conditionnement.

S'agissant de ce silo 130, il s'agit donc d'un projet en quatre phases. La première phase, la reprise des plus gros déchets est une phase qui progresse bien. On a eu une phase de calage, on en avait discuté ici même. On a adapté l'organisation, on a fiabilisé le processus et, aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, on a deux fois plus de flux produits en 2024 qu'en 2023. À propos de la phase 2, celle des effluents, on est en ligne par rapport à notre travail de réalisation. Quant aux autres phases, elles sont encore en cours d'études et de consolidation.

Je conçois que cette présentation est peut-être un peu riche, mais on s'est toujours engagé ici à faire un point sur l'état d'avancement de ces projets, qui sont à la fois des premières techniques, technologiques. On y met beaucoup de moyens. Ce sont plus de 200 millions d'euros par an qui sont investis dans ces opérations, qui sont totalement déconnectés des enjeux d'exploitation. Il y a aujourd'hui des projets qui avancent bien, tandis que d'autres nécessitent des réorientations techniques, mais Orano est très engagé pour avancer sur ces projets.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, monsieur VARIN. Avant de laisser la place aux questions, je vais laisser la parole à l'ASN.

M. PALUT-LAURENT.- Merci, monsieur le président. Juste une petite précision qui concerne le cadrage réglementaire de cette fameuse approche incrémentale, pour vous clarifier les raisons pour lesquelles, du côté de l'ASN, on a été amené à avoir cette approche. Tous ces projets de RCD, donc de reprise et de conditionnement des déchets historiques, faisaient l'objet d'une décision de l'ASN du 9 décembre 2014. Dans cette décision, il y avait environ 80 dates pour l'ensemble des projets, des dates de fin de reprise, des dates de fin d'investigation, des dates de fin de conditionnement ou de début de conditionnement, etc. À l'ASN, on s'est rendu compte qu'il était difficile de suivre ces projets qui nécessitent de nouvelles installations, qui sont complexes techniquement, et de respecter réellement ces échéances, compte tenu de toutes les difficultés techniques qui apparaissaient au fur et à mesure de cette reprise. Souvent, concernant les boues ou les déchets, on n'a pas forcément la bonne connexion, comme vous l'a présenté M. VARIN, qui plus est, à une époque où l'on ne faisait pas tout à fait la même traçabilité.

Du coup, on a développé donc une réflexion depuis 2019 et on a mis en place à partir de 2021, avec Orano, cette fameuse approche incrémentale. Cette approche incrémentale consiste vraiment à pouvoir assurer un suivi et un contrôle régulier des projets de RCD sur les cinq années glissantes. Orano propose des jalons, ces fameux jalons réglementaires engageants. Ce sont des jalons qui sont fixés sur le chemin critique, c'est-à-dire que, par rapport au planning de reprise des déchets qui peuvent s'étendre, par exemple, jusqu'en 2050, il s'agit vraiment d'avoir des jalons qui permettent de respecter l'échéance finale. Ainsi, cela permet également à l'ASN d'assurer un meilleur suivi et un contrôle de ces projets de RCD. D'ailleurs, il y a des inspections qui sont réalisées annuellement là-dessus, plus un suivi trimestriel et semestriel de ces projets.

Et ce qu'il faut aussi noter : cette approche, qui a été retenue par le collège de l'ASN, est appliquée également aux autres exploitants. Cela ne concerne pas uniquement Orano-La-Hague. Certes, on a commencé avec Orano-La-Hague, mais c'est également appliqué au CEA pour toutes les installations (inaudible) et c'est également le cas chez EDF. On va l'étendre chez Orano Tricastin. C'est quelque chose qui se développe et qui va être mis en place au niveau réglementaire pour tous les nouveaux décrets de démantèlement. C'est pourquoi M. VARIN vous a parlé des décrets INB 33 et INB 38 qui feront l'objet d'une

décision de l'ASN prochainement, en application de ces nouveaux décrets. Je pense que c'est à peu près tout.

Sinon, je souhaite vraiment souligner que ce sont des échéances qui peuvent être longues. Lorsqu'il vous présente le projet NABUCCO, il faut savoir que le descriptif d'options de sûreté est en cours de finalisation. L'ASN va produire une lettre de suite en janvier pour cette installation. NABUCCO va avoir une durée de vie de 100 ans. Ce sont des installations qui sont un peu plus complexes à construire et ce sont vraiment de nouvelles installations. En ce qui concerne la construction de nouveaux silos, l'ASN l'avait souligné dans son rapport annuel et nous l'avions accueilli favorablement. En effet, cela permet désormais de reconditionner les boues pour un stockage définitif, mais qui peut intervenir beaucoup plus tard, les boues ayant été sécurisées au préalable dans les nouveaux silos. C'est par rapport à ces jalons réglementaires engageants que l'on parvient vraiment à suivre les projets et que l'on arrive à vérifier que l'échéance finale sera bien respectée.

Dans cette fameuse PT (Prescription Technique) incrémentale, l'ASN, au niveau de la transparence, a souhaité, dès qu'un écart sur un jalon est constaté, donc un report de délai - qui, du coup, entame l'échéance finale - que cela soit présenté. C'est donc l'objet de la CLI d'aujourd'hui et c'est aussi la raison pour laquelle je suis présente, pour bien vérifier que l'information a été délivrée sur le projet HAO et sur le projet silo 115.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame, pour ces précisions. Je vais laisser la parole aux membres de la CLI. Monsieur ROUSSELET demande la parole.

M. ROUSSELET.- Tout d'abord, merci pour cette présentation, qui, bien que complexe, était pourtant très claire.

M. VARIN (hors micro).- J'ai l'impression que ce n'était pas clair.

M. ROUSSELET.- Si, si, c'était clair. C'est ce que j'ai dit. Elle était très compréhensible, même si c'est complexe et que cela traite de beaucoup de choses. Il y aurait des milliers de questions, parce qu'évidemment, il y a tellement de sujets que c'est vraiment très compliqué. C'est vrai que je considère que ce qui a été mis en place avec l'ASN sur le contrôle est quelque chose qui est très positif. Parce que vous

parlez d'une date de référence, 2015, je crois, et je me souviens des prescriptions de la fin des années 90. Il y en a une en 1998, en particulier, qui était une prescription extrêmement dure, qui n'a strictement jamais été respectée, toujours avec la question des moyens de coercition de l'ASN sur ce plan. Cependant, évidemment, pour un réacteur, il y a un gros levier, qui est : « Je vous interdis de faire fonctionner le réacteur », mais cela coûte très cher. Il s'agit évidemment là d'un moyen de coercition très fort.

Concernant la reprise des déchets anciens, c'est difficile, voire très difficile, parce qu'évidemment, si on dit que l'on arrête l'installation, cela va être encore un peu plus long. C'est donc un vrai sujet. Je me souviens du discours de (inaudible) quand il est parti, il avait lourdement insisté sur cette question de la responsabilité vis-à-vis de la reprise des déchets anciens, d'ailleurs, de fait, auprès de tous les exploitants, et en disant que c'était une vraie question d'image. Au moment où il y en a qui parlent de construire de nouveaux réacteurs ou de nouvelles installations, il y a un passif derrière qui est énorme et qui joue énormément, y compris en termes d'image, sur la question de la responsabilité. Je pense que le fait que l'ASN insiste lourdement là-dessus est quelque chose d'important.

Cependant, il restera malgré tout la question de ce suivi : comment allons-nous faire pour être sûrs que les problèmes techniques, dont je ne nie absolument pas l'existence, puissent être en même temps bien respectés. Je rappelle quand même que l'on voit toujours inscrit sur les prescriptions, en bas, une dernière phrase : « ... Toujours dans des conditions économiquement acceptables ... ». La question importante, c'est : à quel moment décide-t-on que quelque chose est reporté parce que cela coûte trop cher ou parce que, simplement, il y a de vrais problèmes techniques. Il faut trouver cet équilibre et je crois que c'est vraiment important.

Quelque chose qui manquait probablement – même si on ne le fera pas aujourd'hui, mais je pense qu'il faudra y penser –, c'est revoir pour chacun de ces déchets, issus de ces différentes reprises, quelles sont les filières d'entreposage ensuite, de stockage, etc. Cela étant, nous l'avons fait en partie, mais je pense qu'il serait bien que nous réexaminions cela une fois de plus. Il y a ceux qui ont aujourd'hui des filières, et on sait ce qu'ils vont devenir, mais il y a aussi tous ceux qui n'ont pas de site aujourd'hui et dont on ne sait pas exactement ce qu'ils vont devenir. Je crois que cela peut être très important, lors d'une prochaine session, que l'on établisse un bilan du devenir exact de chacun de ces produits. Par exemple : combien vont-ils rester

à La Hague très longtemps ? Même s'il s'agit d'entreposage, quand on parle de 100 ans, on ne va pas jouer sur les mots, mais, évidemment, il y a là un vrai sujet. Je pense que c'est important de préciser les déchets dont on sait où on va les entreposer et ceux pour lesquels on ne le sait pas vraiment.

J'avais juste une petite question annexe, mais qui est vraiment annexe : je me souviens avoir demandé à quel moment on ferait la reprise des 4,5 km de l'ancienne canalisation. Je l'ai d'ailleurs posée je ne sais combien de fois. Je me souviens à l'époque d'une prise d'engagement, que ce serait fait dans le programme 2020. Nous voilà maintenant bien après. Aussi, est-ce qu'il y a quelque part un projet de démantèlement de cette ancienne canalisation ? Cela peut paraître très marginal par rapport à tout ce que l'on vient de voir, mais cela n'empêche que la question se pose.

Puis, j'avais une seconde question annexe : le tartre présent dans le « camembert » l'a été très longtemps, mais, aujourd'hui, a-t-il été repris ? Est-il arrivé à l'Andra ? C'est vrai que cela paraît très minime par rapport aux enjeux tellement énormes qu'il y a par ailleurs.

M. le PRÉSIDENT.- M. VARIN demande la parole.

M. VARIN.- Parmi les deux sujets que vous évoquez, il y a eu des essais pour le tartre, il a été repris, mais seulement partiellement, très partiellement. Il y a un projet pour finaliser la reprise.

Et concernant la conduite de rejets, on a aussi un projet. Je vous préciserai lors de la prochaine séance le délai, mais il y a bien un projet qui vise à étudier la façon de le démonter. De toute façon, cela fait bien partie de notre programme de démantèlement. Ce matin, j'ai simplement un trou de mémoire à propos de la date finale. Mais lors de la prochaine CLI, je vous préciserai ce délai.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur LAFFRGUE-MARMET souhaite intervenir.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Effectivement, vos propos sont toujours pertinents, Monsieur ROUSSELET, mais à propos du point des problèmes techniques et effectivement de la manière dont l'exploitant... Est-ce que c'est un problème technique ou est-ce qu'il y a d'autres enjeux derrière ? C'est un sujet auquel on est particulièrement attentif. Si je prends l'exemple du silo HAO, il y a ce rapport de deux ans d'un jalon. L'ASN, en plus d'accepter ce report, a essayé de comprendre exactement pourquoi il avait lieu. Il y a eu une inspection réalisée sur ce sujet-là, entre autres, dans le cadre d'une inspection au mois de juillet

de cette année. Et effectivement, Mme PALUT-LAURENT travaille aussi sur le plan d'action, puisque, comme l'a dit M. VARIN, il y a eu un plan d'action avec les fournisseurs sur ces aspects-là. Le déroulement du plan d'action, les interactions d'Orano avec ses fournisseurs sur le sujet, ce sont là aussi des choses que l'on regarde. Ce point est donc particulièrement regardé par l'ASN. Au-delà de la prescription technique, depuis quelques années, l'ASN a mis en œuvre un contrôle de ce que l'on appelle la « Gestion de projet », ce qui est quelque chose qui était assez nouveau à l'ASN. C'est aussi mené par Mme PAHUT-LAURENT qui, décidément, fait beaucoup de choses. Ce n'est pas seulement mené pas par Mme PAHUT-LAURENT, puisqu'il y a la division de Caen qui fait aussi des choses. Christine (inaudible) à la division de Caen et puis d'autres personnes, ADRC, mais je ne vais pas toutes les citer, parce que ce serait un peu long. Et du coup, s'agissant de cet aspect-là, ce que l'ASN a décidé de faire, concernant la reprise et le conditionnement de déchets, l'axe de travail, c'est aussi justement... L'aspect sûreté, c'est l'aspect reprise de ces déchets, ce qui peut être différent dans d'autres domaines, par exemple pour l'EPR. On a donc vraiment une légitimité pour aller voir la manière dont Orano gère ses projets. Ainsi, c'est quelque chose que l'on fait maintenant de manière régulière, et ce, depuis des années, que ce soit en services centraux ou à la division.

Mme PAHUT-LAURENT.- Pour vous rassurer, au niveau de cette fameuse prescription technique, il est bien mentionné que l'exploitant... Il y a un contrôle régulier. Quant à nous, on a des présentations tous les trois mois et sur tous les projets. Il y a des inspections, il y a tout cela, mais l'exploitant doit également nous présenter une analyse des opportunités et des risques des projets. C'est vraiment là un point qui est également détaillé en inspection. Cela concerne vraiment toutes les opportunités et les plans d'action qu'il va mettre en place pour garantir le respect de ces échéances. En revanche, s'agissant du jalon, comme c'est le cas pour HAO et pour le silo 115, lorsque l'on se rend compte que l'échéance ne sera pas tenue, il doit vraiment analyser. C'est là aussi où l'on regarde énormément. C'est même passé à ce que l'on appelle un CODIR, un Comité de direction Orano, ASN et IRSN, au niveau de HAO. Cela remonte vraiment jusqu'à la Direction de l'ASN. L'exploitant doit présenter les causes techniques, organisationnelles et humaines. On regarde vraiment les trois pavés. Et après, il doit définir les dispositions pour en réduire les conséquences. Tout ce côté-là et le plan d'action qui a été mis en place vis-à-vis d'HAO nous permettent de sécuriser la nouvelle échéance qui est proposée. Cela étant, ce sont quand même des installations anciennes donc...

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme DRUEZ et Mme BROCC demandent la parole.

Mme DRUEZ.- Merci. On l'a précisé, il s'agit bien de la reprise de déchets historiques, déchets historiques qui viennent du fait qu'un certain nombre de choses n'avaient pas été intégrées à la conception et que l'on a dû faire comme on le pouvait. Je voulais savoir si, dans d'autres industries, on a aussi ce type de déchets historiques ou bien si le nucléaire est la seule à avoir des déchets historiques ? Parce que j'avais lu notamment un livre sur... C'est Gomorra de Roberto SAVIANO, qui traitait de l'industrie chimique et de ce que faisaient les Italiens des produits chimiques. Comment se situe-t-on dans le nucléaire par rapport aux autres entreprises ? Est-ce qu'on est vraiment... Parce que, logiquement, c'est une entreprise qui se veut vertueuse, c'est-à-dire que l'on retransforme des déchets pour les rendre... C'est plutôt propre, mais comment se fait-il qu'il y ait autant de déchets anciens non traités ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- C'est un sujet qui ne relève pas du domaine de compétence de l'ASN, mais du domaine de compétence des services de l'État, la DREAL en particulier. Néanmoins, pour apporter un premier élément de réponse, le nucléaire n'est pas la seule industrie concernée par des problèmes de gestion des déchets anciens. On parlait tout à l'heure des sites et sols pollués, effectivement, si on prend certaines zones de Normandie, là où il y avait des industries anciennes, vous rencontrez ces problèmes de gestion de pollution chimique, par exemple, qui continuent à exister et avec aussi la présence de déchets anciens qu'il faut conditionner et placer dans des conditions acceptables de stockage. Ce n'est donc pas un problème qui est spécifique à l'industrie nucléaire. Durant les premières années du siècle précédent, on était peut-être moins soucieux de ces choses-là qu'on ne l'est aujourd'hui. M. SIMON va apporter des compléments.

M. SIMON.- C'est juste un complément. C'est vrai que l'on parle de l'industrie, mais parfois, cela concerne même aussi des activités qui nous touchent tous. Parfois, il y a eu des lieux de dépôt de déchets ménagers qui ont pu être placés, parfois en pied de falaise ou en bord de mer, etc., dans les années passées. Et aujourd'hui, avec le concours de l'État et de l'ADEME, on est amené à reprendre ces déchets, parce que l'on considère qu'ils ont été entreposés dans des conditions non acceptables. C'est une logique qui touche parfois aussi, même au-delà de l'industrie, la gestion des déchets ménagers.

Mme DRUEZ.- Mais peut-être est-elle plus complexe dans le cadre des déchets qui nous intéressent ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je ne saurais pas vous dire, parce qu'il y a tous les aspects dont a parlé M. VARIN, sur la sûreté, sur la radioprotection, etc. C'est sûr que l'on ne peut pas s'amuser à aller dans le silo HAO pour aller remplir les fûts à la pelle. Effectivement, cela nécessite des moyens spécifiques, uniques. Chaque projet est unique, comme l'a dit M. VARIN. Il y a donc énormément d'enjeux. Je pense que, pour certaines pollutions chimiques, il vaut mieux ne pas trop y aller non plus. Je ne saurais pas dire, mais je pense qu'il y a des projets... Là, je sors de mon domaine de compétence et c'est quand même difficile de vous répondre, mais je pense qu'il y a des domaines où c'est aussi extrêmement complexe d'aller dépolluer ou d'aller récupérer des déchets anciens.

Mme BROC.- Effectivement, on ne peut que se « féliciter » de la reprise des déchets par Orano, de la volonté et du contrôle de l'ASN pour que cela se fasse dans de bonnes conditions. Mais j'aimerais aussi intervenir en tant que citoyenne : quand on voit la difficulté de traiter tous ces déchets, on peut quand même se demander pourquoi le Conseil politique nucléaire veut relancer le nucléaire. Je sais que ce n'est pas dans le mandat de la CLI, mais je voulais quand même le mentionner : on peut se demander pourquoi relancer le nucléaire, qui produit des déchets radioactifs dont on ne sait que faire, à part les « retraiter », alors qu'on sait très bien que c'est inefficace. L'industrie nucléaire espère les retraiter, mais ce n'est pas au point, sachant que l'on devra conserver ces déchets-là pour l'éternité, du moins pour certains. Mais tout le monde y va, on continue, allons-y ! Quant à moi, quand je regarde cela d'extérieur.... Vous, bien sûr, vous êtes au cœur de l'industrie, vous êtes dedans, donc vous continuez, vous vous mettez au service de cela, comme c'est le cas de beaucoup de gens ici, mais, quand même, quand on voit la difficulté et tout ce que cela doit coûter aux contribuables et à l'environnement, on peut quand même se mettre en colère.

M. VARIN.- Juste un complément : je l'ai dit tout à l'heure, il faut séparer ce qui relève des installations actuelles des installations anciennes, parce qu'il y a une grosse différence. Tout ce que je vous ai dit tout à l'heure : ce que l'on est en train de reprendre aujourd'hui, c'est parce que, lorsque l'industrie nucléaire a été enclenchée, il n'était pas prévu dans les installations le conditionnement en ligne, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Même le démantèlement des installations a été intégré dans les nouvelles usines. Ainsi, le démantèlement est facilité. Aujourd'hui, vous devez effectivement comparer une situation ancienne et une

situation actuelle qui ne revêt pas du tout la même dimension technologique. Aujourd'hui, les coques et embouts ne sont pas entreposés en attendant que cela se passe, mais ils sont traités en ligne.

Mme BROC.- Oui, certes, on en prend en compte, mais ces déchets sont quand même présents pour l'éternité.

M. VARIN.- De toute façon, on ne parviendra pas à se convaincre mutuellement sur ce sujet-là, parce qu'il y a un écart de perception qui est tellement grand. Je suis simplement là pour objectiver les choses. Simplement. Vous pouvez avoir un avis contraire, mais il faut aussi objectiver les choses. Aujourd'hui, ce ne sont que 3 % qui entrent dans La Hague, qui en ressortent, et qui constituent à la fin des déchets, et qu'on conditionne de façon très stable et très sûre. Voilà.

M. ROUSSELET.- On ne va pas relancer le débat.

M. VARIN.- Non, mais, je veux dire, aujourd'hui...

M. ROUSSELET.- ... On ne va pas recommencer avec les 3 %. Ce serait bête.

M. VARIN.- Je ne cherche pas à ...

M. ROUSSELET.- ... Vous avez répondu avant correctement, donc ne recommencez pas...

Rires dans l'assemblée

M. VARIN.- Vous pouvez considérer que je n'ai pas répondu correctement la deuxième fois, mais ce serait quand même un élément de réponse qui me semble important.

M. ROUSSELET.- Oui, mais ne dites pas « 3 % ».

M. VARIN.- Vous voulez que je ne le dise pas trop fort, mais il faut quand même que je le dise.

Rires dans l'assemblée

M. VARIN.- Non, parce qu'après, effectivement, on peut rentrer dans une analyse beaucoup plus poussée du cycle, mais ce n'est pas le sujet de ce matin. Je voulais simplement rappeler la différence entre les anciennes usines et les nouvelles usines concernant le traitement en ligne des déchets, parce que c'est important : c'est intégré dans le processus.

M. VASTEL.- Je voulais parler du démantèlement. Ce qui a été présenté... Le démantèlement, c'est 2050. Je veux dire que l'on voit que le nucléaire, c'est un temps long. La fin du démantèlement de l'usine Orano, moi je ne la verrai pas et je ne serai pas le seul. On voit que c'est quand même très long, très complexe. Vous avez parlé de démantèlement, et je voulais une précision sur le démantèlement du parc aux Ajoncs, parce que le parc aux Ajoncs doit être démantelé. Cela fait suite au projet de piscine qui a été abandonné. Il était bien prévu de le démanteler, avec piscine ou sans. Du moins, c'est ce qu'avait dit l'ASN, parce que, sur ce terrain, il y a eu quand même 870 tonnes de matériaux qui ont été mis en plein air pendant 30 ans, qui ont contaminé les terres en amériçium, césium et plutonium, sachant qu'il reste quand même encore une vingtaine de tonnes de déchets divers à reprendre. Ce sont quand même tous ces déchets qui se sont trouvés en plein air, qui ont été stockés à l'époque comme cela, qui ont quand même contaminé un ruisseau qui se situe un peu plus bas, et je fais ici allusion au Ru des Landes. À mon avis, il me paraît également intéressant de suivre la contamination du Ru des Landes durant plusieurs années. Je voudrais savoir où en est le démantèlement du parc aux Ajoncs ?

M. VARIN.- J'étais surpris que vous n'en parliez pas.

Rires dans l'assemblée

M. VARIN.- Vous m'avez rassuré. Je me suis demandé s'il y avait une baisse de vigilance chez M. VASTEL.

M. VASTEL.- Non, non, non ...

M. VARIN.- ... Je suis rassuré.

M. VASTEL.- Vous pouvez me faire confiance sur ce point.

M. VARIN.- Oui, je n'en doute pas.

Très sérieusement, comme pour tous les sujets que l'on traite ce matin, tout ce qui concerne la reprise des terres du parc aux Ajoncs est bien prévu et il y a de toute façon une échéance réglementaire en 2030. C'est bien prévu et, finalement, à la fin, vous avez évoqué un deuxième sujet, le suivi du ruisseau des Landes. Ce que j'ai oublié de dire tout à l'heure, c'est que, bien évidemment, on continue notre surveillance, comme

on l'a toujours fait, et ce, à double titre. D'un point de vue radiologique, puisque vous m'avez dit que l'on ne vous avait pas présenté ce matin les résultats, on est en mesure de vous les présenter. On sera en mesure de vous les présenter sur le long terme puisque ce suivi se poursuivra. On aura même un suivi sur la partie biodiversité que j'évoquais tout à l'heure. C'est-à-dire que l'on doit même réglementairement le suivre pendant trois ans. On suivra bien les deux sujets, le sujet radiologique et le réaménagement, ainsi que l'évaluation de l'efficacité du travail de réhabilitation que l'on a réalisé.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a une question de M. FRANÇOISE.

M. FRANÇOISE.- Je suis Bruno FRANÇOISE, conseiller communautaire de l'agglomération. Ce n'est pas une question. Je voulais vous remercier pour cette présentation. Étant un ancien salarié de l'usine de La Hague et travaillant au (inaudible) du HAO, vous avez bien résumé. Cependant, à l'avenir, ce serait bien d'étaler dans l'année toutes ces reprises de déchets, parce que là, je pense que l'on a peut-être perdu une partie de l'assemblée. Pour autant, ce sont quand même différents sujets qui sont très intéressants. Donc, merci pour cette présentation.

M. VARIN.- Vous rejoignez là ma remarque du début quant à la limite du caractère pédagogique que j'avais pressentie ce matin. Cependant, normalement, c'est un point annuel. On va regarder si on ne peut pas le scinder au moins en deux temps une prochaine fois.

M. FRANÇOISE.- C'est aussi à nous en réunion de Bureau de bien en parler la prochaine fois, parce que cela fait beaucoup.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, je n'en vois pas. Très bien, je vous remercie.

6. Présentation de l'étude technico-économique visant à réduire les rejets tant chimiques que radiologiques du site Orano La Hague (Exploitant)

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons donc passer au point suivant, le point 6. C'est la Présentation de l'étude technico-économique visant à réduire les rejets tant chimiques que radiologiques du site Orano La Hague. Je laisse à nouveau la parole à M. VARIN.

M. VARIN.- J'espère que je ne vais pas trop lasser l'auditoire, parce que c'est toujours la même personne qui s'exprime. Tout à l'heure, j'aurai le plaisir de passer la parole à ma collègue, Delphine ANDRIEUX, ce qui provoquera quand même une certaine rupture dans ce monologue.

Le sujet suivant, c'est effectivement un point que l'on souhaitait faire à la Commission locale d'information sur les études technico-économiques que l'on a remises fin 2023 à l'Autorité de sûreté. Ce sont des études dans lesquelles on regarde quelles sont les pistes que l'on peut travailler pour optimiser nos rejets chimiques ou nos rejets radiologiques. Le premier slide rappelle l'organisation que l'on met en place, parce que c'est un travail important. On crée un groupe de travail, on réunit l'ensemble des spécialistes, qu'ils soient du domaine de l'ingénierie ou de la division Orano Recyclage. On a un budget dédié et on se donne deux ans pour effectuer ce travail. Ce budget dédié est très conséquent. On fournit trois livrables : une étude technico-économique sur les rejets chimiques, une étude sur les rejets radiologiques et également une étude sur les opérations de RCD/MAD/DEM. On traite bien ces trois volets dans ces documents.

Le périmètre de ces études traite bien à la fois des espèces chimiques radiologiques qui sont associées à une limite de rejet. Et, bien évidemment, comme notre référentiel de rejet avait évolué, on a intégré 12 espèces chimiques qui sont suivies depuis le 1er janvier 2023. On les avait intégrées dans ce travail.

Ensuite, juste pour rappeler quelques principes méthodologiques, sans rentrer dans le détail, mais pour expliquer comment on réalise ce type d'analyses : d'abord, on fait une veille technologique sur toutes les techniques qui peuvent exister ou qui apparaissent en termes de contrôle des rejets – comment je peux optimiser le traitement de certains rejets. Ainsi, on évalue ce que l'on appelle – je suis désolé de cet anglicisme – les Best Practice Environmental Option (BPEO). On les examine suivant dix critères. On fait une analyse de chaque option suivant dix critères. Le premier : qu'est-ce que je gagne en termes de rejets, c'est-à-dire en termes de becquerels ou d'espèces chimiques rejetées ? Ensuite, quel est le gain sur

l'exposition du public ? Il peut y avoir une hiérarchisation entre la quantité et la notion d'impact. Ensuite, quels sont finalement les bénéfices croisés ? Cette notion peut ne pas paraître forcément explicite, mais signifie ceci : quand je mets en œuvre une disposition, je peux avoir un avantage d'un côté, mais, en revanche, cela peut apporter des inconvénients. Il faut donc que je fasse cette analyse croisée. Je prends un exemple : je veux réduire la quantité de radionucléides rejetés, j'utilise alors plus de substances chimiques pour le faire. Du coup, je vais faire moins de radiologiques, mais plus de chimique. Il faut donc peser les deux (aspects). Je regarde le coût d'implantation et d'exploitation. C'est-à-dire : que représente cet investissement et combien cela va-t-il coûter en termes d'exploitation pendant 10 ans, 15 ans, 20 ans, si je mets en œuvre cette technologie ? Je regarde si le procédé que j'envisage de mettre en œuvre aujourd'hui a une maturité technologique. C'est-à-dire : aujourd'hui, dans les Rex d'utilisation dont on dispose, est-ce quelque chose qui est en développement ou est-ce quelque chose qui a déjà été utilisé et sur lequel j'ai un retour d'expérience ? On vérifie cela également. Ensuite, on regarde l'implantation, puisque la difficulté, quand vous avez des installations nucléaires qui existent, est : où vais-je implanter cette évolution, comment vais-je l'implanter, quel risque sûreté puis-je générer durant les travaux ? Les problèmes de manutention peuvent générer des risques. Là aussi, il s'agit de mesurer le ratio gains/bénéfices de ce que je vais mettre en place, à la fois durant la phase des travaux et plus tard durant la phase d'exploitation. On traite ce sujet-là à deux niveaux, pendant les travaux et ensuite, pendant l'exploitation. Ensuite, forcément, on regarde quel est le niveau d'exposition des intervenants pour faire implémenter ces projets, si on veut les réaliser. Est-ce qu'il y a des filières de déchets radioactifs existants ? C'est-à-dire : si je génère un nouveau déchet, est-ce que j'ai une filière ? D'accord, je vais avoir moins de rejets, mais je génère un déchet qui n'a pas de filière. Et enfin, est-ce qu'il y a une empreinte environnementale du projet ? Est-ce que je consomme plus d'eau, plus d'énergie ? Est-ce que je produis plus de déchets de manière générale ? Ainsi, on compare, suivant cette analyse multicritère, l'ensemble de ces différentes options. Tout cela, c'est juste pour rappeler comment c'est fait et quelles sont les méthodes que l'on utilise. Globalement, ce que l'on dit en général, c'est qu'il s'agit d'une analyse multicritère. Je vous les ai balayées de façon exhaustive.

Je voulais déjà revenir sur d'anciennes études. Qu'est-ce que l'on a mis en œuvre, que l'on s'était engagé à étudier et à mettre en œuvre dans les anciennes études ? D'abord, le premier point : on a

effectivement baissé nos limites de détection pour différentes espèces dans les laboratoires, parce que, finalement, on annonce parfois des rejets, mais c'est le volume rejeté multiplié par une limite de détection. Si vous travaillez sur votre limite de détection, finalement, globalement, vous allez diminuer votre niveau de rejets, puisque vous n'en détectez pas plus, mais, comme votre limite est plus basse, votre rejet lui-même est plus bas en termes de déclaration. Il s'agit donc seulement d'essayer d'optimiser notre capacité de détection.

Le deuxième point ne porte pas sur l'aspect radiologique : on a un gros travail sur le site où à la fois on a supprimé l'utilisation du fioul lourd en le remplaçant par du fioul domestique. Aujourd'hui, il y a un deuxième projet qui est en cours et qui consiste à ne plus utiliser de chaudière au fioul de manière générale pour produire de la vapeur, mais d'utiliser des chaudières électriques. Cela aussi, cela participe à une diminution notable de l'empreinte environnementale. On a eu des gains significatifs, que ce soit en rejets de CO₂, en rejets de SO₂ ou de NO_x, du fait d'être passé à du fioul domestique dans un premier temps. Ensuite, on étudiera la possibilité de diminuer l'utilisation des chaudières au fioul.

Si on passe au slide suivant : le premier point que l'on avait indiqué consistait à optimiser le fonctionnement des générateurs de vapeur nitreuse de l'atelier T4. Je vais essayer de l'expliquer simplement. Dans le procédé de séparation du plutonium, en particulier sur le site, il y a un moment où il faut provoquer une réaction chimique sur le plutonium pour changer son degré d'oxydation, pour pouvoir le séparer. Et pour faire cela, on injecte des vapeurs nitreuses qui, derrière, quand on les recombine, vont produire de l'acide nitrique et donc du nitrate. Afin d'optimiser nos rejets nitrate en mer, on a regardé comment on pouvait optimiser le fonctionnement de ce système, pour générer ces vapeurs nitreuses, pour oxyder le plutonium. Aujourd'hui, à l'atelier T4, finalement, on avait un régime... Quelle que soit la cadence de l'usine, on injectait toujours la même chose. On s'est demandé si on était en mesure d'adapter notre quantité de vapeurs nitreuses générées en fonction de la cadence de l'usine. Si j'ai une cadence plus faible, je vais injecter moins de vapeurs nitreuses et, en fin de course, je rejeterai moins de nitrate. On savait que l'enjeu serait assez faible, mais tout ce que l'on peut faire, on le fait. On a donc mis en œuvre cette disposition à l'atelier T4 et on a gagné de l'ordre de 1 %.

Ensuite, comme je l'ai dit tout à l'heure, on augmente nos capacités d'entreposage de l'acide recyclé. On l'a évoqué en début de réunion, lorsque je vous ai présenté l'événement sur la station de la STU : on augmente notre capacité d'entreposage pour être en capacité à utiliser plus d'acide recyclé. Pour cela aussi, on avait fait un premier volet avec 250 m3 et vous verrez qu'aujourd'hui on veut augmenter, parce que cela ne permettait pas d'entreposer la totalité de l'acide renvoyé annuellement par TU5.

Et puis, le troisième point est aussi très technique : il s'agit de traiter à l'atelier R4 des solutions qui étaient traitées auparavant à l'atelier R2. Et le fait de les traiter à l'atelier R4, on les traite via un procédé qui nous permet de recycler l'acide non tritié, et ainsi d'éviter des rejets en mer. Cette fois encore, on gagne à peu près 15 % de rejets. C'est l'action majoritaire qui nous a permis de gagner les 15 % que j'évoquais tout à l'heure, en plus du sujet de l'entreposage de l'acide recyclé de Pierrelatte. On dit que l'on ferait des choses en 2017 et voilà ce que l'on a réussi à mettre en œuvre et qui, globalement, produit des résultats.

Aujourd'hui, qu'est-ce que l'on continue à faire ? Dans les études que l'on a fournies à la fin de 2023, on continue à augmenter notre capacité à recycler de l'acide, et c'est pourquoi on augmente notre capacité de 850 m3. C'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure, avec les cuves que l'on voit. Cela étant, cela ne suffit pas d'avoir les cuves. Si vous voulez recycler de façon simple dans ce processus, il faut que le procédé mis en œuvre par les opérateurs soit facile à mettre en œuvre. En l'occurrence, aujourd'hui, il faut que les services se déplacent sur le terrain, pour faire les opérations, pour pouvoir transférer sur le R2. Ce que l'on a enclenché, c'est un procédé pour pouvoir le piloter depuis la salle de conduite, ce qui facilite forcément le recyclage, parce que les conditions opératoires sont plus aisées. Et puis ce que l'on essaie de voir aujourd'hui : comment est-on en mesure de recycler plus d'acide tritié vers les ateliers R2 et T2, à l'atelier STE3 ? C'est un peu complexe, il faudrait sans doute remonter l'ensemble des cycles de gestion de l'acide. Mais notre objectif, là aussi, c'est être en mesure d'utiliser plus largement l'acide recyclé en faisant des ajustements de processus. Cette fois encore, du fait de ces trois actions, on vise potentiellement encore un gain de 15 %. C'est ce que l'on envisage de faire pour les rejets, en particulier les rejets de nitrate.

Après, concernant la CPC, la poursuite des rejets chimiques gazeux, on a la mise en service de la troisième chaudière électrique qui est prévue en 2025, pour vraiment supprimer, cette fois encore, l'utilisation

des chaudières au fioul et ne les garder qu'en cas de secours. C'est-à-dire que, si j'ai une défaillance électrique, j'ai mes chaudières de secours au fioul.

Ensuite, on travaille aussi sur : comment optimiser notre procédé de traitement de l'eau pour éviter des rejets Nitrate ou d'Aluminium, qui sont liés en particulier à la régénération de nos colonnes (inaudible) de préparation de l'eau traitée ? On est en train d'initier un projet pour faire un test de longue durée, pour remplacer notre procédé.

Le dernier point consiste à voir comment on peut travailler sur de la R&D, pour optimiser nos rejets radiologiques et donc faire évoluer nos procédés de traitement des effluents aujourd'hui. Cela nécessite de développer de nouveaux supports, de nouveaux supports pour capter certains radionucléides. Dans le cas présent, on enclenche aussi un programme de R&D avec le CEA, pour voir si on peut trouver des technologies différentes de celles utilisées aujourd'hui, pour capter le résiduel radiologique dans certains systèmes de filtration un peu nouveaux. Très clairement, aujourd'hui, la difficulté que l'on rencontre concernant ces sujets-là, c'est que l'on va générer de nouveaux déchets qui n'ont pas de filière. C'est vraiment là un sujet. Mais on l'étudie, parce que, soit il y a des modules que l'on pourrait implémenter dans les usines existantes, soit c'est de l'anticipation des futures usines. Cela peut aussi représenter un plus pour les futures usines.

Je ne sais pas si le slide suivant est si clair que cela. Cela étant, on l'a remis un peu dans le bon ordre par rapport à ce que l'on vous avait envoyé. On a un programme de R&D avec le CEA, pour travailler sur de nouveaux absorbants minéraux. Ensuite, une fois que l'on aura défini ces différents absorbants, il faudra travailler sur le design, sur la décontamination de ces effluents sur des colonnes et en réacteur. Et puis, il s'agira de finaliser le fonctionnement d'absorbants, en particulier pour le césium et le strontium.

Et puis, il y a un point que je n'ai pas évoqué, mais qui n'a rien à voir avec le radiologique : comme on utilise de l'acide nitrique et des vapeurs nitreuses, là aussi, au titre des gaz à effet de serre, on cherche aujourd'hui à voir comment on peut piéger le N₂O au niveau de nos émissaires. On a déjà largement progressé sur le CO₂, mais si on pouvait également diminuer en N₂O, ce serait bien. Il y a donc aussi un travail en cours sur ce point.

Voilà les axes qui ressortent des études technico-économiques que l'on a fournies à l'Autorité de sûreté.

Je vais peut-être passer la parole à l'ASN.

M. le PRESIDENT.- Avant de passer aux questions, je passe la parole à l'ASN, à M. LAFFORGUE-MARMET.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président. Comme l'a rappelé M. VARIN, ces études technico-économiques sont demandées dans les décisions de modalité des rejets et de surveillance de l'établissement Orano-La-Hague. C'est une prescription réglementaire de l'ASN. L'ASN instruit ces études. Et aujourd'hui, cela présente quand même un certain nombre d'enjeux parce que, même si je pense que cela a été évoqué, il y a des discussions et des échanges au niveau national sur la poursuite du fonctionnement ou sur de nouvelles installations. Ainsi, l'ASN considère que les rejets de l'établissement d'Orano-La-Hague présentent de ce fait, et puis, même intrinsèquement, des enjeux majeurs. On a donc souhaité mettre en œuvre un mode d'organisation particulier pour instruire ces études et il y a une collaboration entre la division de Caen, les services centraux de l'ASN – ce n'est pas Mme PAHUT-LAURENT cette fois, mais certains de ses collègues – et, évidemment, avec le soutien de l'expertise technique de l'IRSN, pour pouvoir instruire au mieux ces études. Dans le cadre de cette instruction, on s'est aussi posé la question sur manière dont on pouvait y associer la CLI. En particulier, il va y avoir une première phase d'instruction, qui est en cours, mais il y a déjà eu une inspection sur le sujet. Cela porte d'abord sur la méthodologie et puis la recevabilité, c'est-à-dire : est-ce que les études répondent bien à l'objectif qui leur est assigné dans la prescription ? À la fin de cette phase, on va sélectionner – c'est comme cela qu'on a décidé de fonctionner – un certain nombre de substances radiologiques et chimiques, donc un petit nombre. C'est-à-dire que l'on ne va pas faire une étude exhaustive de toutes les substances, mais on va en sélectionner trois ou quatre substances radiologiques et trois ou quatre substances chimiques, et on fera l'instruction approfondie des éléments transmis par l'exploitant de ces substances-là. Ce que l'on souhaitait, c'est que la CLI soit associée à la fin, que l'on puisse vous présenter le choix des substances que nous avons fait et qu'il puisse être également discuté, que vous puissiez nous dire si ce choix vous paraît approprié ou si vous avez des substances dont vous souhaitez plus ou moins qu'elles soient étudiées.

Je vous laisse décider du cadre dans lequel vous souhaitez que ces questions-là soient abordées, mais c'est la proposition que l'ASN souhaite faire.

M. le PRESIDENT. Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, M. CHECIAK demande la parole et on va lui apporter un micro. Ensuite, la parole sera à M. BARON.

M. CHECIAK.- Je trouve quand même dommage, sur le sujet des chaudières et des émissions de CO2, qu'il ait fallu attendre plusieurs années, alors que les élus d'époque, notamment ceux de la CGT, avaient déjà préconisé l'utilisation de chaudières électriques, en lieu et place des fameuses chaudières à bois qui étaient prévues à l'époque. On s'aperçoit aujourd'hui que ...

Un intervenant hors micro.- ... Inaudible ...

M. CHECIAK.- ... C'était quand même... Il y avait un sujet de ...

Un intervenant hors micro.- pas des thermiques non plus ...

M. CHECIAK.- Non, non, mais il y avait un projet de chaudière à bois pour remplacer les chaudières à fuel, un projet complètement ridicule. Et aujourd'hui, on en arrive au point où l'on externalise ce service et à ce que la CGT demandait à l'époque, c'est-à-dire l'utilisation de chaudières électriques. C'est juste pour souligner le fait que si, de temps en temps, on écoutait un peu plus la base, on gagnerait un peu de temps.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il une autre demande d'intervention ? Monsieur BARON a la parole.

M. BARON.- Le procédé est bien celui qui est utilisé à Fukushima pour décontaminer les radionucléides qui sont dans les cuves ? C'est le même ?

M. VARIN.- On a cité cela à titre d'exemple. Effectivement, on va regarder ce qui a été fait. On l'a cité là comme exemple, mais il y en a d'autres que l'on peut tester. La difficulté, c'est que l'on n'a pas la même nature d'effluents. D'un point de vue chimique, ce ne sont pas les mêmes. Ce n'est donc pas transposable en l'état et c'est pourquoi cela nécessite des études. Effectivement, on va regarder comment des choses peuvent être transposables. Quand même, le sujet, c'est : transposabilité vis-à-vis de la nature physico-chimique des effluents et le fait que je génère des déchets pour lesquels je n'ai pas de filière. Aujourd'hui, pour des rejets qui, je le rappelle... Je ne sais pas si Delphine en parlera tout à l'heure, mais, aujourd'hui, on

est inférieur, entre cinq et dix microsievverts d'impact. Cela rentre aussi... Mais cela nécessite quand même de le travailler, de voir ce qui est faisable et envisageable. Et comme je l'ai dit, il y a à la fois ce qui est envisageable à terme pour l'installation existante, mais il y a aussi la nécessité de se projeter pour les futures usines. Cependant, il y a quand même ces deux limites.

M. BARON.- Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au point suivant.

7. Présentation du rapport de surveillance de l'environnement du site Orano La Hague (Exploitant)

M. le PRÉSIDENT.- Le point 7 : la Présentation du rapport de surveillance de l'environnement du site Orano-La-Hague et je laisse à nouveau la parole à M. VARIN.

M. VARIN.- Je vais juste vous présenter Delphine ANDRIEUX. Je la remercie de me relayer quelques instants, parce que cela va me faire du bien. C'est la nouvelle directrice de maîtrise des risques sur le site de La Hague. Elle va vous présenter la partie « Résultats de surveillance de l'environnement ».

Mme ANDRIEUX.- Bonjour à tous. Pour ma part, je vais vous présenter les résultats de rejets de l'établissement pour l'année 2023. Il faut savoir que ces résultats sont publiés chaque année, au mois de juin, dans le rapport annuel de surveillance de l'environnement que vous pouvez consulter sur internet.

Avant de rentrer dans le détail des différents rejets, je tenais à signaler que tous les résultats que je vais vous présenter aujourd'hui se situent bien en deçà des limites réglementaires fixées par la décision « Rejets » applicable à l'établissement. Par ailleurs, vous verrez que ces résultats sont très comparables avec ceux des années précédentes, 2022 et 2021.

On démarre avec les rejets radioactifs gazeux. Je ne vais pas forcément détailler toutes les lignes, mais plutôt zoomer sur les résultats marquants. Ici, ce que l'on peut voir pour ces rejets radioactifs gazeux :

vous avez les différents radioéléments dans la première colonne, les limites de rejet dans la seconde, les résultats de 2021, 2022, 2023 et le pourcentage par rapport à la limite de rejet pour les résultats 2023. Ce qui est notable sur ce slide, c'est une légère augmentation des rejets Tritium et Carbone 14 en 2023 par rapport à 2022. Vous pouvez voir les chiffres qui sont exprimés en TBq par an. On est à 54,3 TBq en Tritium, pour 47 l'année précédente, et en Carbone 14, nous sommes à 15,8 vers 14,1 en 2022. Cette légère évolution est liée à un problème de réglage procédé sur la ventilation à l'atelier T1, rencontré au démarrage des installations au mois d'avril 2023, après un arrêt programmé d'exploitation. C'était un rotamètre qui était mal réglé. Ce dysfonctionnement a été capté par les équipes, puis il a été corrigé et réglé en ligne quelque temps après le démarrage. On verra sur le slide suivant que ce dysfonctionnement a également eu un impact sur les rejets radioactifs liquides concernant le Césium-137 et le Césium-134, et également sur les émetteurs Alpha. Si on regarde ces radioéléments de façon spécifique, pour le Césium 137, on est passé de 0,98 TBq par an à 1,27 TBq en 2023. Par ailleurs, concernant les émetteurs Alpha, ceux situés sur la dernière ligne, on est passé de 0,027 à 0,035. C'est donc en lien avec ce dysfonctionnement à l'atelier T1.

Ensuite, si on fait un zoom sur les rejets chimiques en mer, il y a quelques points à souligner. Tout d'abord en TBP, le solvant qui est utilisé sur le site pour réaliser l'extraction liquide-liquide, on peut voir que l'on a diminué nos rejets en 2023. On avait des arrêts importants durant l'année 2023, en lien avec la mise en service de NCPF et de T2. Ainsi, on a réalisé des chasses solvants poussées sur nos installations, ce qui se voit dans les résultats en TDP. Concernant l'Hydrazine, les résultats sont corrects quand on regarde le flux annuel, et ils sont même en baisse. En revanche, on a eu au cours de l'année un événement significatif environnement. C'était au mois d'octobre où, ponctuellement, pendant un mois, on a eu un dépassement de la limite mensuelle. C'était en lien en fait avec une vanne à l'atelier R2 qui était partiellement ouverte. On a donc eu quelques rejets en Hydrazine qui ont été réglés et corrigés par la suite.

Également un petit zoom sur le Cobalt, sur la partie traitement des effluents : le Cobalt, plus exactement le Nitrate de Cobalt, c'est un réactif que l'on utilise au niveau du traitement chimique STE3 pour faire précipiter les radioéléments et obtenir des boues. Dans le cas présent, on a un petit rejet en Cobalt un peu supérieur à celui enregistré les années précédentes. C'était en lien avec les caractéristiques des effluents à traiter au cours de ce traitement chimique. On peut passer au slide suivant.

Concernant les autres rejets chimiques en mer, on peut voir s'agissant des métaux lourds que les résultats sont vraiment très, très proches des résultats de 2022. On se situe vraiment dans la variabilité industrielle de notre procédé. Je n'ai pas de commentaire particulier sur ce slide.

Au niveau des autres métaux lourds, une nouveauté. Vous avez là différents métaux : Cérium, Cuivre, Étain, Molybdène, etc., qui sont désormais réglementés par la décision « Rejets » du site, qui date de début de 2023, et donc nouvellement mesurés. C'est la raison pour laquelle on a des traits pour les flux annuels de 2021 et 2022, puisque c'étaient des éléments que l'on ne mesurait pas jusqu'à présent. Concernant les autres formes chimiques, il n'y a rien de particulier à souligner.

Je terminerai par les rejets chimiques gazeux, en lien avec les Centrales de Production de Calories que l'on a évoquées tout à l'heure, dans la précédente présentation. Ici, vous avez les différents résultats en termes de SO₂, poussière, NO_x, CO₂ et Monoxyde de Carbone. Là aussi, ce sont des résultats qui sont assez comparables à ceux de 2022. Effectivement, au niveau de l'empreinte carbone, on l'a dit tout à l'heure, on a travaillé de manière à supprimer l'utilisation du fioul lourd sur le site, pour passer ensuite à des chaudières qui utilisent du fioul domestique. Et on développe, et on en a déjà sur le site, des chaudières électriques. On attend la future chaudière d'ici la fin de l'année 2025. Cela devrait se voir dans les résultats de 2025, dans ceux des années à venir. Voilà pour ce qui concerne cette partie « Résultats des rejets ».

Je vais maintenant faire un zoom sur l'impact radiologique de ces rejets sur la population. Comme vous le savez, on a trois populations de référence. Vous trouverez au Nord les agriculteurs de Digulleville, dans la partie sud, les agriculteurs de Herqueville et puis, à l'ouest, les pêcheurs de Goury. On calcule l'impact sanitaire pour l'ensemble de ces trois populations et vous avez les résultats qui sont présentés.

On peut voir que ces résultats sont vraiment très comparables à ceux obtenus les années précédentes. L'impact du site reste stable, puisque la valeur maximum que l'on observe pour les agriculteurs de Digulleville est de 9,1 mSv, de 4,6 mSv pour les pêcheurs de Goury et de 4,5 mSv pour les agriculteurs d'Herqueville. Il convient de comparer ces résultats d'impact radiologique à l'exposition naturelle, qui est rappelée dans la petite bulle en bleu et qui, si je l'exprime dans la même unité, est de l'ordre de 2,9 mSv, ce qui montre que l'impact sanitaire du site est extrêmement faible.

La dernière partie concerne la surveillance de l'environnement exercée par nos équipes. Les chiffres à retenir : 19 000 prélèvements, 50 000 analyses effectuées sur l'établissement. Cette surveillance, elle concerne à la fois l'environnement terrestre et l'environnement marin. L'ensemble des résultats de surveillance de l'environnement sont publiés sur le site du « Réseau national de mesure de la radioactivité de l'environnement », (RNM), dont vous trouvez l'adresse sur le slide.

Si on regarde juste en quoi consiste cette surveillance, si on regarde la surveillance de l'environnement terrestre, on va analyser des prélèvements d'air, des prélèvements de végétaux, de terre, de différentes eaux, d'eau de pluie, de consommation, des ruisseaux, la nappe phréatique, bien sûr. Il y a aussi des prélèvements d'aliments. On va dans les fermes locales pour chercher du lait, des légumes, de la viande, etc. Et concernant la surveillance du milieu marin, de la même façon, on va analyser des prélèvements d'eau de mer, de sable de plage, de sédiments marins, d'algues, des aliments également d'origine marine, les crustacés, les poissons, les coquillages. Ce sont là autant d'analyses effectuées au sein de notre laboratoire environnement sur le site. J'ai terminé ma présentation.

M. le PRESIDENT.- Merci, madame ANDRIEUX. Est-ce qu'il y a des questions ? M. BOUST a la parole.

M. BOUST.- Merci. Il a été question tout à l'heure d'améliorer les limites de détection de certains composés ou d'éléments, pour améliorer le bilan des rejets. Est-ce que, dans les tableaux que vous avez présentés, il s'agit toujours de valeurs significatives ou est-ce qu'il s'y cache des valeurs seuil, peut-être pour les éléments stables ?

Mme ANDRIEUX.- Il est vrai que l'on a beaucoup travaillé ces dernières années pour abaisser nos limites de détection, néanmoins il y a encore, je pense, certains paramètres sur les métaux où l'on est encore avec des valeurs seuils, notamment lorsqu'on parle de nouveaux métaux, des métaux que l'on commence à analyser, qui sont réglementés depuis peu de temps. Pour ceux-là, on a encore sûrement des marges de progrès et on travaillera à l'avenir pour l'abaissement de ces limites de détection.

M. BOUST.- Je n'en doute pas, mais sur les tableaux que vous avez présentés, c'eût été bien de l'inscrire, parce que, du coup, cela donne une marge d'amélioration toute prête pour les années à venir et qui donnerait une évaluation plus précise.

Mme ANDRIEUX.- En tout cas, c'est une démarche d'amélioration continue que l'on adopte toujours au niveau de nos laboratoires.

M. BOUST.- Par ailleurs, est-ce que les quantités, les tonnages retraités dans l'usine, ont été significativement différents entre 2021, 2022, 2023 ? Typiquement, est-ce que, grosso modo, quand on regarde les rejets de (inaudible), cela reste à peu près proportionnel au tonnage retraité ?

Mme ANDRIEUX.- Oui, bien sûr, c'est directement lié au tonnage traité. En 2023, on a traité 882 tonnes sur le site et, en 2022, 925 tonnes. On a ainsi traité au moins une quarantaine de tonnes l'année dernière, mais cela reste quand même des tonnages qui sont assez proches.

M. BOUST.- Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Très bien, merci, madame ANDRIEUX. Nous allons donc passer au point suivant.

8. Point d'étape sur la décision CODEP-CAE-2024-027136 portant sur la mise en demeure d'Orano La Hague sur le barrage des Moulinets - (ASN)

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit du point 8 : Point d'étape sur la décision portant sur la mise en demeure d'Orano-La-Hague sur le barrage des Moulinets. Je laisse la parole à l'ASN.

M. HUBERT.- Je vous propose un petit point d'étape sur le sujet du barrage des Moulinets, sujet que l'on a déjà évoqué durant les précédentes séances de la CLI. Je passerai vite, parce que, pour la plupart d'entre vous, vous avez déjà eu droit à cette planche. Il s'agit simplement de rappeler que le barrage des Moulinets est réglementé au titre du Code de l'environnement. C'est un barrage de catégorie B, donc la catégorie intermédiaire entre le très gros barrage et les plus petits barrages. Il y a un certain nombre de dispositions techniques qui s'appliquent à ce genre d'ouvrage. Comme l'ouvrage est nécessaire au

fonctionnement des installations nucléaires de base, l'ASN est l'autorité compétente pour le contrôle de cet ouvrage.

L'historique ne débute qu'en 2020. Dans le cadre du réexamen de l'INB 118, Orano a pris l'engagement d'aller faire des mesures d'épaisseur sur les tuyauteries qui sont associées au barrage des Moulinets. Ces mesures réalisées à partir de 2022 ont mis en évidence des épaisseurs inférieures à l'attendu. Aussi, des mesures immédiates ont été prises par l'exploitant pour interdire l'accès à la galerie et l'ASN a ensuite réalisé une première inspection en février 2023, à la suite de laquelle nous avons demandé à l'exploitant de prendre des mesures compensatoires et d'établir le programme de travaux de remise en conformité.

En février 2024, une nouvelle inspection a été réalisée sur le site et sur cette thématique-là. Cela nous avait permis de constater qu'il y avait eu des avancées, puisqu'il a été mis en place des dispositifs d'obturation des tuyauteries de prise d'eau, afin de supprimer le risque de rupture. Il y a également eu la mise en place d'un dispositif de vidange partielle de la retenue d'eau, qui avait été testé pendant l'inspection. Cependant, le dispositif de vidange ne permet pas une vidange de fond de la retenue. Il avait également été détecté, évoqué lors de cette inspection, une fuite sur l'une des canalisations, malgré son obturation, ce qui ne permettait donc pas de garantir la pérennité de la retenue d'eau. C'est donc la question de la pérennité de la retenue d'eau, mais aussi de la nécessité de garantir la disposition de cette réserve d'eau pour le fonctionnement de l'établissement. C'est ce qui a amené l'ASN à prendre la décision de mise en demeure datant du 19 juin 2024. Cette décision de mise en demeure comporte différentes échéances, qui vous sont rappelées ici. La première, au 1er septembre 2024, consistait à justifier des mesures compensatoires mises en œuvre pour caractériser et maîtriser le risque de rupture du barrage. La deuxième échéance, qui date de fin octobre, visait à établir et transmettre un dossier présentant les modifications et les travaux envisagés pour remettre l'équipement en conformité. La prochaine échéance, qui est proche maintenant, consiste à rétablir à la fin de l'année 2024 les capacités de vidange totale de la retenue d'eau. Le délai de remise en conformité globale de l'installation est fixé au 31 décembre 2025.

Pour ce qui concerne les deux échéances passées, celles du 1er septembre et du 4 octobre, Orano nous a apporté des éléments de réponse, qui sont en cours d'instruction, mais qui répondent à la demande.

Et Orano nous a également indiqué comment il prévoyait de respecter l'échéance de fin, l'échéance du 31 décembre 2024, pour disposer d'un système de vidange total de la retenue d'eau.

Dans le cadre des bonnes pratiques de contrôle de l'ASN, nous avons prévu une nouvelle inspection sur cette thématique en début d'année 2025. Je vous ai mis en bas du transparent la référence de la décision de mise en demeure. Si vous souhaitez la consulter, elle est disponible en ligne sur le site de l'ASN.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

9. Lettre de suite sur les facteurs organisationnels et humains en lien avec l'atelier R7 (ASN)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous laisse la parole pour le point suivant. C'est la Lettre de suite sur les facteurs organisationnels et humains en lien avec l'atelier R7.

M. LAFFORGUE-MARMET.- La gestion des moyens informatiques fait partie des facteurs organisationnels. (Rires).

Merci, monsieur le président. On va commencer par le début, c'est mieux. Effectivement, on voulait faire un point sur cette lettre de suite d'une inspection du 24 septembre 2024. Le sujet de cette inspection, c'était le sujet des compétences et des facteurs organisationnels et humains. C'est un sujet que l'on regarde régulièrement pour les établissements, que ce soit Orano-La-Hague ou les CNPE. C'est un sujet important et que l'on est amené à regarder régulièrement. Il y avait un contexte un peu particulier pour l'atelier R7. M. VARIN en parlerait mieux que moi, mais je vais le laisser se reposer un petit peu. À l'atelier R7, il y a la mise en place d'un nouvel évaporateur, qui a été mis en service cette année. Il y a eu toute une phase d'essais en début d'année 2024 et puis il y a eu une phase de mise en service, dont je ne sais pas si elle est industrielle ou pas, mais je laisserai M. ROUSSELET poser la question. Il y a une phase de mise en service de cet évaporateur et les équipes de conduite de l'atelier R7 sont donc aujourd'hui en exploitation de cet évaporateur qui est un nouvel équipement. C'est là un premier point.

Un deuxième point : il y a une réorganisation à l'intérieur de l'établissement d'Orano-La-Hague, réorganisation qui a été présentée plusieurs fois par l'exploitant ici même. Cette réorganisation amène à rapprocher les ateliers « jumeaux », R7 et T7, dans le but d'une mutualisation et de la création d'un pôle qui s'appelle le « Pôle vitrification ». C'était l'occasion, dans le cadre de cette inspection programmée et périodique, de faire le point sur la prise en compte des facteurs organisationnels et humains, et des compétences, dans ces deux domaines.

Ce que l'on peut dire : tout d'abord, l'organisation en général mise en place par Orano est globalement satisfaisante. C'est quand même un point majeur. Néanmoins, il y a des sujets qui ont été relevés par l'inspecteur qui a réalisé l'inspection. En particulier, il y avait un état des lieux, c'est-à-dire que la visibilité qu'a le chef d'installation sur les niveaux de compétence était perfectible à la date de l'inspection. C'était en particulier le cas pour la conduite de l'unité de l'évaporateur. Et, selon nous, il y avait la nécessité d'actions rapides pour assurer un niveau de compétences suffisant, concernant toujours cet évaporateur R7, pour la gestion des situations incidentelles.

Et le dernier point que nous avons souligné dans la synthèse : le programme de montée en compétences des équipes dans la conduite de l'atelier T7, puisque cet évaporateur R7 n'a pas d'équivalent dans l'atelier T7. Du coup, les équipes de l'atelier T7, équipes qui ont vocation, dans le pôle vitrification mutualisé, à pouvoir conduire cet évaporateur R7, ont besoin, elles aussi, de monter en compétences. Vous avez un nouvel équipement qui est arrivé en 2024, vous avez donc une montée en compétences des équipes de l'atelier R7 sur cet évaporateur et, en parallèle, vous devez conduire une montée en compétences, même si légèrement décalée, des équipes de T7 sur ce même équipement dans le but d'une mutualisation qui est prévue fin 2025. Voilà les demandes que nous avons faites.

Il y avait donc – c'est notre jargon – des DATP, des demandes à traiter prioritairement. Il y avait une première demande avec un délai assez court sur le point qui avait été justement identifié concernant cette difficulté de gestion des situations incidentelles. Il s'agissait de préciser s'il y avait des mesures compensatoires à prendre. C'était là le premier point. Et puis, le deuxième point consistait à définir un plan d'action, définir des actions, pour justement assurer cette montée en compétences.

L'exploitant nous a répondu. Ce qui a été fait... Peut-être, vais-je laisser Orano (en parler), parce qu'ils l'expliqueront mieux que moi... Mais vous avez, dans le cadre de la gestion des compétences des équipes de conduite et d'exploitation d'Orano, des autorisations d'exercer (AE). Vous avez différents niveaux d'autorisation d'exercer et, en fonction du niveau... Disons que l'autorisation d'exercer que l'on vous donne acte le fait que vous êtes en mesure de gérer un certain nombre de situations. Et par exemple, si vous avez une AE de niveau 2, vous êtes en mesure... En tout cas, l'exploitant considère que vous êtes en mesure de gérer l'équipement concerné par l'autorisation d'exercer dans les phases normales d'exploitation. Mais si vous devez gérer l'équipement dans des phases incidentelles, dans ce cas, il y a une autorisation d'exercer qui est de niveau 3. Après cette lettre de suite, l'exploitant a fait en sorte de préciser que certaines personnes dans les équipes de conduite étaient effectivement aptes à gérer cet équipement en situation incidentelle, ou il a reballoté les équipes de conduite de manière qu'il y ait des personnes à l'atelier R7 en mesure de gérer les situations incidentelles, et ceci, dans toutes les équipes de conduite de l'atelier R7.

Concernant les autres demandes que nous avons faites, il y avait effectivement la définition d'une organisation permettant de suivre les compétences pour le fonctionnement de l'évaporateur. Et puis, dans le cadre, là encore, du démarrage du pôle Vitrification, comme je le disais, il s'agissait de s'assurer que pour chaque groupe de poste, les équipes disposent de personnels aptes à gérer ces situations. Et puis, il fallait préciser des délais sur la déclinaison par unité des attendus des différents niveaux de compétence, c'est-à-dire avoir en quelque sorte un calendrier pour le pôle Vitrification, pour savoir comment l'exploitant allait gérer cette situation de transition. Orano a transmis les éléments de réponse de toutes ces demandes et l'ASN considère qu'ils sont satisfaisants.

M. le PRESIDENT.- Monsieur VARIN, est-ce que vous souhaitez compléter ?

M. VARIN.- Je n'ai pas forcément prévu de présentation particulière, mais peut-être deux points de précision. En particulier, lors de l'inspection, comme on a effectivement un projet d'évolution d'organisation qui concerne l'ensemble des points industriels, il fallait que l'on effectue un travail d'harmonisation des critères entre chaque installation, pour obtenir ces niveaux de compétences de niveau 3. Quand l'inspection a eu lieu, le travail était en cours de finalisation, ce qui fait que ce n'était pas tracé dans les cartographies de

compétences des équipes de niveau 3, parce qu'il y avait une vérification sur le niveau de cohérence avec ce qui était fait sur la vitrification avec le reste.

Ensuite, à propos du deuxième sujet, qui est un point de sensibilité qui avait été souligné : effectivement, ce nouvel équipement doit pouvoir être piloté par les équipes de R7 T7 à terme. C'est un projet de mutualisation qui est plutôt prévu à la fin de 2025 sur ce périmètre. Et s'agissant du point de sensibilité qui avait été mentionné par l'Autorité de sûreté, comme on a eu pas mal de phases d'essais, étions-nous certains que l'on aurait suffisamment de temps d'exploitation durant l'année 2025 pour que les équipes de T7 se forment sur le nouvel équipement et avant que les équipes ne soient mutualisées ? Et c'est ce que l'on a vérifié en termes de planification durant l'année 2025, c'est-à-dire que l'on dispose d'assez de créneaux d'exploitation pour que les équipes soient formées.

Effectivement, il y avait un certain nombre de points que l'on devait clarifier après l'inspection.

M. le PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions, des interrogations sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

10. Présentation de l'étude technico-économique visant à réduire les rejets tant chimiques que radiologiques du site Orano La Hague (Exploitant)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous laisse la parole pour le point suivant. Du coup, votre repos aura été de courte durée. Il s'agit du point 10, la Convergence de la piscine EDF à Orano.

M. VARIN.- C'est là un dernier sujet, pour mettre effectivement la CLI au même niveau d'information par rapport à ce qui a été dit au Haut Comité à la Transparence. Je pense que c'est important, sachant que l'on se trouve à un point d'étape vraiment préliminaire.

Je voulais repréciser un peu le cadre de cette évolution par rapport au projet appelé souvent « Piscine EDF ». Il y a différents éléments de contexte qui ont évolué entre le début du projet, tel qu'il avait été annoncé, et sa forme actuelle. Tout d'abord, il faut quand même avoir comme vision que l'on a aujourd'hui une production industrielle des usines, que ce soit celle de Melox ou celle de la Hague, qui est en progrès. Vous savez qu'il y avait un point de sensibilité sur le risque de saturation, avec le fait que l'usine de Melox ne

fonctionnant pas bien, elle ne puisse pas traiter assez de combustible pour alimenter Melox. On en a parlé plusieurs fois durant la présente séance, Melox a un plan de remise au nominal et, cette année, les 82 tonnes de l'année dernière seront réalisées sans aucune difficulté. On a intégré une campagne « Japon » dans le cadre du fonctionnement. On confirme donc le bon fonctionnement de Melox. À l'usine de La Hague, on vous confirme que la mise en service des nouveaux évaporateurs s'est faite dans les délais, je l'ai déjà dit, et avec une très bonne cadence industrielle. Aujourd'hui, on a donc des outils industriels concernant la partie traitement et recyclage qui sont en progrès.

On a un plan de mitigation du risque qui a progressé. Ce que l'on entend par « Plan de mitigation », c'est notre capacité à mettre en œuvre des parades. C'était le terme que l'on utilisait en cas de risque de saturation. Notre projet de densification avance tout à fait conformément à notre planning, avec la capacité, en cas de défaillance industrielle, de densifier, et on rentrera les premiers paniers densifiés dans l'usine au mois de juin 2025. La ligne de production est en service côté Temis, en cours de qualification finale. Mais globalement, aujourd'hui, tous les feux sont au vert afin que l'on respecte notre planning industriel.

Ensuite, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des évolutions majeures qui ont été annoncées par le Gouvernement, des orientations de la politique nucléaire celles-ci en février 2024, qui ont été confirmées lors de la venue du ministre de l'Industrie et du ministre du Budget de l'époque, qui s'étaient déplacés sur le site. Finalement, les annonces gouvernementales consistent déjà à dire que, globalement, l'arrêt des 900 MW prévu... L'arrêt des 1200 et 900 MW prévu d'ici à 2035, aujourd'hui, a été repoussé et leur exploitation a été prolongée. Ce sont des réacteurs qui sont moxés, donc avec un besoin de traitement supplémentaire. Il y a également le fait d'avoir confirmé une politique de traitement et de recyclage qui aille au-delà de 2040. Cela induit finalement un paysage industriel, une stratégie industrielle de la filière nucléaire, complètement différent de ce qui existait lorsque le projet de piscine centralisée EDF avait été initié.

Aujourd'hui, concernant ces orientations... Je rappelle qu'elles font aujourd'hui l'objet d'un projet de PPE qui est en consultation. Ces orientations nécessitent finalement un nouveau travail sur la stratégie industrielle du traitement et du recyclage. Ainsi, forcément, cela a un impact sur l'aménagement du site de La Hague, sachant que la future stratégie industrielle de la filière nucléaire et du traitement-recyclage inclut, certes, le monorecyclage, mais aussi le multirecyclage, et ceci dans l'attente du lancement des pilotes des

réacteurs de génération 4 (inaudible), qui est plutôt prévu à la fin du siècle. Notre objectif consiste à gérer cette transition et à intégrer le multirecyclage, en particulier dans notre stratégie industrielle.

Quand on regarde tout cela, finalement, l'idée était de se dire : sur le site de La Hague, comme il a été annoncé qu'Orano devait travailler avec la filière sur la pérennité, c'est-à-dire « Comment je pérennise les outils actuels et comment suis-je en mesure d'avoir une planification de construction des nouvelles installations ? », il fallait que ce projet de piscine d'entreposage soit compatible avec les futurs projets industriels du site. Et c'est la raison pour laquelle EDF et Orano ont travaillé sur un nouveau schéma qui a été proposé à l'instruction de la DGEC et de l'ASN en termes d'évolution du portage du projet. Ce sont là les éléments de contexte.

Ensuite, pour illustrer des choses que j'ai déjà un peu dites, il y a le risque de saturation des piscines. On l'a de nouveau affirmé sur ce transparent. Cette fois encore, j'espère être assez pédagogue en cette fin de matinée. Vous avez différents scénarios qui sont indiqués sur ce slide. La courbe jaune, c'est si la trajectoire de l'industrie nucléaire était telle que fixée avant les annonces du CPN, donc la PPE qui est en vigueur aujourd'hui, avec la fermeture des réacteurs 900 MW d'ici 2035. Dans cette hypothèse, on arriverait effectivement à un risque potentiel de saturation en 2028. Je rappelle que cette courbe ne prend pas en compte la densification. Il n'y a aucune parade. C'est vraiment l'état de saturation des piscines.

Si j'ai un scénario dans lequel je repousse le fonctionnement des 900 MW, mon risque de saturation ne se présente plus avant 2030, mais se situe cette fois juste avant 2040. On voit donc bien que ce seul effet de décision rallonge le risque de saturation des piscines de La Hague, de saturation, d'entreposage.

Cependant, il peut y avoir différents leviers. Si, aujourd'hui, on opte pour une stratégie de chargement des réacteurs, non plus cette fois par recharge avec 12 éléments combustibles Mox, mais avec 16, j'ai besoin de plus de traitement et je rajoute alors encore du délai au risque de saturation (2042). Je peux aussi avoir d'autres options qui consistent à faire plus de traitement si on voulait avoir un levier vis-à-vis du risque de saturation, et, dans ce cas, on arriverait à 2045. De même, si je rallonge la période d'exploitation des réacteurs encore plus loin, je rallonge encore la durée du risque de saturation. Mais ce qui est important à court terme, en dehors du fait que les usines fonctionnent bien, c'est que le fait de ne plus arrêter les 900

MW repousse la perspective de saturation d'une dizaine d'années, et ceci indépendamment des parades que l'on nous demande de déployer comme, par exemple, la densification. Ce sont donc des éléments importants.

Ensuite, si je reviens sur la stratégie de renouvellement des usines de traitement de La Hague : quels sont aujourd'hui les schémas industriels qui sont à l'étude ? Finalement, il s'agit de se dire que l'on souhaite avoir une future usine qui, globalement, aurait la capacité de traitement de l'usine actuelle, et avec les caractéristiques des combustibles que l'on traite actuellement. Ce serait là l'enjeu. La capacité d'entreposage à terme consiste à avoir trois bassins de 6 500 tonnes pour assurer le relais des installations actuelles. Concernant ces futures usines, et ce sont seulement les grandes options, il s'agit d'être en capacité de traiter les MOX et les combustibles d'uranium de retraitement. Je rappelle qu'on sait le faire aujourd'hui, mais qu'il s'agit d'être en mesure de le faire de façon plus large d'un point de vue industriel. Quand on regarde aujourd'hui cette évolution de stratégie sur la filière nucléaire, quand on regarde avec un rétroviseur, ou plutôt en se projetant au moment où l'on pourrait avoir besoin de ces futures installations, aujourd'hui, l'objectif est d'avoir un premier bassin qui serait mis en service avec son unité de déchargement à sec en 2040. Et puis, concernant l'objectif de mise en service de l'usine de traitement, aujourd'hui, on est plutôt aux alentours de 2045 pour la première partie, le premier module, et au-delà de 2050 pour le deuxième module. Évidemment, ce sont là des projections.

Et puis, il y a eu également une annonce importante durant cette année 2024 – je ne sais pas si on l'avait évoquée durant les CLI du premier semestre, j'ai un doute – : sur le site de la Hague, serait également implémentée la future usine de MOX, qui aujourd'hui est à Melox. Il y a une cohérence industrielle à avoir cette usine sur le même site que celui où l'on traite et on sépare le plutonium. Ce sont bien les grands principes du schéma industriel pour l'Aval du futur que je vous présente. Cette fois encore, slide suivant, il s'agit d'un schéma de principe tel que cela a été présenté au Haut comité. Ce schéma de principe est là pour préciser la temporalité de ce qui pourrait être la construction de ces nouvelles piscines. Le premier bassin serait créé, comme je l'ai dit, aux alentours de 2040, avec l'installation de déchargement à sec, et c'est ce qui est en bleu sur ce schéma. En 2043, on ferait le deuxième bassin, tandis que le troisième bassin, qui serait connecté à la future usine, arriverait après 2045. Ce serait là la chronique de construction.

Quels sont aujourd'hui les bénéfices attendus de ce schéma industriel par rapport au schéma initial dans lequel il y aurait une installation d'une piscine centralisée et, éventuellement, une évolution des installations de La Hague ? Il y a d'abord le fait d'avoir de futures installations qui s'appuient sur le retour d'expérience de nos installations actuelles en termes de sûreté, mais qui prennent également en compte les nouvelles exigences de sûreté qui étaient appliquées aux installations qui étaient proposées. C'est aussi le fait que l'on ait un entreposage qui soit connecté. Je le rappelle encore : le schéma industriel et les perspectives de la filière nucléaire n'étaient pas les mêmes lorsque le projet de piscine EDF avait été décidé. Il s'agirait d'avoir des bassins d'entreposage qui sont connectés avec la future usine, ce qui n'aurait pas été le cas avec une piscine EDF, donc un site EDF sur une implantation Orano. Et puis, globalement, il s'agit d'éviter d'avoir deux entités qui gèrent en parallèle des projets, d'avoir une gestion unique des projets d'aménagement de sites. Forcément, cela optimise les ressources, les interfaces. Cela optimise aussi le foncier, parce que, rien que le fait d'avoir une clôture entre l'installation Orano et la station EDF, vous preniez du foncier supplémentaire. Cela optimise et cela libère du foncier pour nos futures installations. Et puis, le fait d'avoir une seule et unique entité qui traite le projet, un projet intégré, cela facilite aussi la lisibilité d'interface avec les prestataires. En plus, en matière d'organisation, cela veut dire que l'on a une seule unité qui est en charge du projet, qui, à terme, assure l'exploitation nucléaire en termes de référentiel de sûreté, de maîtrise des ressources, d'interface avec les parties prenantes, de la prise en compte de la protection physique et de gestion de crise. On a une seule et unique entité qui est responsable, à savoir l'exploitant. Même si, dans le cas du schéma précédent, on était capable de mettre en place des dispositions pour assurer son fonctionnement, effectivement, le fait d'avoir un seul et unique exploitant sur le site, avec l'usine connectée et les installations d'entreposage, a du sens en matière d'organisation, de manière générale, et de traitement des différents risques, protection physique, sûreté et gestion de crise.

Ensuite, lorsque l'on disait « Évolutif » : notre projet va être réalisé en plusieurs étapes d'un point de vue temporel. Le fait d'avoir un seul acteur, cela simplifie la gestion de ce projet. J'insiste bien : notre future installation intègre bien une vision mono et multirecyclage, et la possibilité de gérer la transition vers les réacteurs de génération 4.

Concernant la maîtrise des impacts : notre objectif est effectivement d'avoir un seul et unique projet. Aux limites des interfaces, on va travailler sur ce projet sur la limitation des nuisances. C'est plus simple quand vous avez un seul acteur en matière de flux, en termes de maîtrise des flux, en termes d'accès. Tout reste à faire, c'est entendu, mais dans le principe, le fait d'avoir une seule et unique entité, cela facilite, je pense, les interfaces pour gérer et limiter les nuisances.

Et puis, comme je l'ai déjà dit, le projet proposé est cohérent avec un planning de maîtrise des risques de saturation qui ont été repoussés de dix ans. Et j'insiste bien dans le schéma que j'ai présenté : cela ne prend pas en compte les parades que l'on va mettre en œuvre dès l'année prochaine avec la densification.

Le schéma final sur le slide suivant reprend juste la chronique temporelle que j'ai pu indiquer : on arrête les réceptions dans les piscines actuelles en 2040, on met en service les deux premiers bassins en 2040-2043. Ce qui veut dire qu'à terme, on récupère les combustibles directement dans ces piscines. Ensuite, on continuera, comme ce sera le cas des usines qui continueront à fonctionner, à vider les piscines actuelles de La Hague.

Juste avant de passer au slide de conclusion, ce qui manque dans cette présentation et qu'il faut également rappeler, même si c'est ce qui a été présenté au Haut comité, c'est : quels sont aujourd'hui nos jalons ? Où en sommes-nous sur ce projet ? À Nous, en tant qu'industriel, l'État nous a demandé de travailler sur une feuille de route et de lui fournir en 2026 – et c'est bien un travail de filière entre Orano et EDF – notre meilleure vision de la poursuite d'exploitation des usines actuelles au-delà de 2040, de lui dire jusqu'à quand on pouvait faire fonctionner les usines – 2050, 2055, 2060 ? – et quels sont les investissements nécessaires dans les usines actuelles pour poursuivre leur exploitation au-delà de 2040 ? Aujourd'hui, c'est bien le travail qui est en cours, les projets sont en cours, sont enclenchés, pour pouvoir fournir cette vision dans le courant de l'année 2026. Mais également, dans le courant de l'année 2026, il s'agit d'être capable de préciser les options technologiques et techniques de la future usine et les délais de réalisation. Ainsi, c'est bien là-dessus que l'on est mobilisé aujourd'hui. On parle de pérennité résiliente dans la première partie : comment suis-je capable de poursuivre l'exploitation des usines actuelles ? C'est le premier volet du projet qui est à l'étude. Et le deuxième volet consiste à travailler sur le design et les grands axes des futures installations. On a bien une commande de l'État pour être capable de fournir cela au cours de l'année 2026.

Ce que je peux dire par rapport à ces projets industriels : notre objectif est d'avoir très rapidement une concertation la plus large possible et la plus anticipée possible. Vous avez pu voir que j'étais très prudent, en précisant qu'il s'agit d'un schéma de principe. Ce n'est pas une vue 3D, mais c'est seulement un schéma d'implantation, de structuration plutôt que d'implantation. Comme nous, Orano, nous avons été intégrés dans tous les débats de la consultation qui a eu lieu concernant la piscine centralisée EDF, nous allons faire un retour d'expérience. Et notre objectif, c'est que cette concertation soit la plus large possible, la plus anticipée possible. Vous savez qu'il y a un chef de projet qui a été nommé au sein d'Orano et ce n'est pas quelqu'un du site qui traitera ce projet. Orano s'est doté d'une compétence qui est reconnue en la personne de Nicolas FERRAND. Il a géré tous les investissements pour les Jeux olympiques. Vous allez me dire que ce n'est pas la même piscine dont on parle, c'est toujours la blague que l'on nous fait, mais c'est quelqu'un qui a une expérience significative de la gestion de projets importants en matière de sujets techniques, de gestion des interfaces, de prise en compte des parties prenantes, et qui a vraiment une compétence reconnue et significative. C'est une grande chance pour nous qu'il rejoigne le Groupe. Il a vraiment la volonté de travailler étroitement avec le territoire en anticipation, pour que l'on prenne en compte très rapidement tous les enjeux de ce projet. Ils sont nombreux, on le sait tous, avec à la fois des enjeux techniques, technologiques, mais, vis-à-vis des parties prenantes, il s'agit de savoir comment on prend en compte les attentes, par anticipation, et les contraintes que cela peut induire. Il y a toutes sortes de sujets : le logement, le transport, les communications, et il faut les prendre en compte dès maintenant.

Du coup, en guise de conclusion, vous avez le même niveau d'information. Je pense avoir été clair sur... Globalement, le projet est cohérent avec les enjeux du PNG NDR, puisqu'il s'agit de disposer de capacités d'entreposage sur le site supplémentaire. Et puis, on est bien en phase avec le fait que ces capacités doivent être connectées aux futures usines. Le changement de portage de ce schéma industriel a été porté à la connaissance de la DGEC qui va donner son avis sur ce qu'a proposé la filière EDF et Orano. C'est en cours d'analyse par la DGEC. Bien évidemment, on est bien en amont d'un dépôt de dossier sur notre usine vis-à-vis de l'Autorité de sûreté.

Je ne sais pas si j'ai été clair, parce que la fin de la matinée commençant à se faire sortir...

M. le PRESIDENT.- Avant de passer aux questions, je vais laisser la parole quelques instants à Manuela MAHIER, qui va s'exprimer surtout en tant que maire de La Hague.

Mme MAHIER.- Merci, monsieur le président. Lors du dernier comité de suivi du projet EDF, après les annonces de la passation du projet, il a bien été rappelé au cours de ce comité de suivi la nécessité, comme le disait M. VARIN, de dresser le bilan de la concertation de ce projet qui a été, on va dire, un peu chaotique, en tout cas au démarrage, et c'est peu de le dire. On a tous été bien conscients qu'il fallait récupérer toute cette expérience pour faire en sorte de ne pas renouveler les difficultés qu'il y a pu y avoir, des difficultés de compréhension et, en tout cas, de concertation sur ce nouveau projet qui est appelé « Aval du Futur », puisque je crois que c'est le nom qui lui a été donné.

Je voulais seulement vous dire que M. Nicolas FERRAND a été nommé et qu'il nous a été présenté, à moi, au président de la communauté d'agglomération et au vice-président en charge de l'économie et maire de Cherbourg-en-Cotentin, en présence de M. le sous-préfet, et de la Direction d'Orano. Il s'est présenté pour expliquer un petit peu sa manière de fonctionner et la manière dont il envisageait les échanges et le travail en commun, puisqu'il a bien été indiqué que c'était un travail en commun. On a clairement et très rapidement fixé et expliqué, chacun à notre tour, les attendus, la méthode, surtout la méthode, et puis les thématiques importantes sur lesquelles il ne fallait pas déroger et sur lesquelles il fallait travailler rapidement. Vous l'avez dit, M. VARIN, il y avait effectivement la question de la mobilité sur le site, puisqu'il y a eu quand même des annonces de chiffres importants de salariés qui allaient arriver pour le compte de ce projet. Pour le territoire de La Hague, évidemment, puisqu'il y a déjà des problématiques de mobilité, la question de la mobilité, tout comme celle du logement, est primordiale, pour pouvoir répondre correctement et faire en sorte que le territoire puisse aussi récupérer un retour favorable en termes de démographie de l'activité propre de la Commune.

C'est un projet qui va rayonner à l'échelle du Cotentin. Je voulais juste vous dire ici que, de la même manière que la commune de La Hague et des élus de La Hague ont été très vigilants sur le projet porté par EDF dans le cadre du comité de suivi et de toutes les réunions qui ont pu avoir lieu, nous serons également vigilants sur le fait que cela réponde et défende les intérêts de la Commune s'agissant de son aménagement,

afin qu'il reste conforme à la qualité de notre cadre de vie. De même, nous serons vigilants sur le fait que ce projet, qui va être un projet à long terme, puisse se faire dans la concertation et dans l'échange.

Aujourd'hui, ce que j'attends de M. FERRAND, que je vois et que je vais continuer à voir régulièrement... Quant à lui, comme il a souhaité connaître le territoire, je vais donc organiser avec lui les visites d'un certain nombre d'habitants ou de personnalités présentes sur notre territoire à partir du mois de janvier, et parce qu'il veut vraiment connaître le lieu où ce projet va être réalisé. Il ne souhaite pas forcément installer un site ou développer un site déjà existant sans s'imprégner de l'histoire de ce territoire et de ses habitants. Je vais donc organiser cela.

Encore une fois, ce que j'attends aujourd'hui, c'est effectivement une méthode, une méthode sur la manière dont on va travailler, comment impliquer le maximum de personnes de la société civile, parmi les élus, dans les associations. Il faut vraiment que l'on travaille sur cette méthode. Aujourd'hui, on en est qu'au stade des prémices. Il s'agit vraiment du démarrage. Et puis, évidemment, il y aura des discussions à plus grande échelle, puisqu'il s'agit d'un aménagement beaucoup plus grand et qu'il va y avoir des répercussions sur l'ensemble du Cotentin, avec des compétences qui ne sont pas celles de la commune.

Ensuite, l'autre question, c'est : comment, au sein de cette enceinte, partage-t-on aussi, effectivement, les échanges qu'il peut y avoir sur ce projet ? Ici, on en est encore au stade du démarrage.

M. le PRESIDENT.- Il y a deux interventions à venir, l'une de M. JACQUES et l'autre de M. ROUSSELET.

M. JACQUES.- On nous parle d'un projet aujourd'hui, pour lequel, effectivement, la loi de programmation pour l'énergie n'a pas été votée. Il semble même que la représentation nationale en soit totalement écartée et qu'un décret soit pris le 19 décembre par le Conseil supérieur de l'énergie pour remplacer le débat à l'Assemblée nationale. Il s'agit donc d'une situation non-démocratique dans laquelle nous sommes aujourd'hui par rapport à ce débat.

J'ai simplement deux questions, qui portent plus sur le volet de la procédure. C'est-à-dire : est-ce qu'il y aura un débat public organisé par la CNDP dans le cadre de ce projet « Aval du futur » ? Ensuite, ce projet sera-t-il compatible avec la convention OSPAR, qui interdit les rejets en mer, notamment, à partir de 2050,

puisque vous savez que son application était prévue en 2025, mais que ses effets sont reportés à 2050 ?
Merci.

M. ROUSSELET.- Je veux bien enchaîner, parce que cela traite du même thème. C'est quelque chose qui n'est pas décidé et j'invite tout le monde à faire très attention aux verbes utilisés. L'indicatif futur au lieu du conditionnel, je pense qu'il faut y faire très attention, surtout avant une concertation, parce que lorsque l'on fait une concertation, qui, théoriquement, doit aussi apporter les justifications, c'est extrêmement important de ne pas préempter avant, en faisant comme si tout était acquis. C'est valable pour Manuela qui a utilisé le futur. Je pense qu'il faut faire très attention à la susceptibilité des gens dans un débat public à la manière de présenter les choses. Je pense que c'est extrêmement important.

Et à propos de la question CNDP : c'est évident que l'une des grosses erreurs qui ont été faites au cours du débat précédent, c'est bien que l'on ait confié la concertation à l'exploitant. C'est bien cela qui est parti de travers dès le début. Je crois que la CNDP avait très clairement reconnu à l'époque qu'elle avait sous-estimé l'importance de ce débat. Aujourd'hui, on sait que cela va être un débat très important. Cette fois, c'est clair, j'en ai parlé l'autre jour avec (inaudible) de la CNDP : ils sont tous d'accord pour dire que, cette fois, c'est bien la CNDP qui doit organiser le débat. J'espère que d'ici là, il n'y aura pas M. BARNIER qui aura déjà supprimé la CNDP, puisqu'il est en train de tenter de le faire actuellement. Mais en tout état de cause, je pense qu'il est bien clair qu'il faut que le gestionnaire de ce débat soit quelqu'un qui soit extérieur à l'exploitant. Sinon, c'est évident qu'il y a des conflits d'intérêts, ce qui a fait que cela avait vraiment très mal commencé la dernière fois. Il faut donc éviter de recommencer cela.

Il y a un deuxième écueil auquel il faut prêter attention : je pense qu'il faut séparer les termes à les choses. Aujourd'hui, une chose est claire : dans le cas du PNGMDR, il faut des entreposages. C'est entendu, tout le monde est clair, cela fait partie du progrès, cela fait partie de ce qui est décidé. Sur ce point, il n'y a pas de discussion. En revanche, de parler de l'aval du cycle en même temps me semble être extrêmement dangereux, parce qu'évidemment, on va se mélanger les pinceaux entre ce qui représente une urgence, dont tout le monde a conscience. Je parle ici de la saturation. Je dis « Urgence », puisque, malgré tout, il faut gérer ce point. Je pense donc que ce serait une erreur de tout mélanger.

S'il y a une concertation qui débute et qui doit être assez rapide, je pense que c'est bien celle sur le projet ADEC, parce qu'on sait que ce projet est déjà dans les tuyaux. Pour autant, je pense qu'il faut faire très attention de ne pas mélanger les deux, parce qu'on va se heurter à ce qui peut parfois, ici même, nous parasiter, c'est-à-dire le mélange entre un débat sur l'énergie, qui doit se faire dans d'autres enceintes, séparé de l'intérêt commun par rapport à la sûreté, etc. Et je pense que l'on a intérêt à faire très attention à ce que ce débat porte bien sur cette question de la gestion du combustible, la question, etc. Peut-être est-il déjà aujourd'hui entamé, mais il ne s'agit pas de nous mettre tous à discuter du bienfait ou pas des projets de génération 4 ou je ne sais trop quoi encore, ce qui fait que l'on s'enliserait très rapidement dans un conflit assez peu productif. Je pense que c'est donc très important de séparer les deux.

On parle de ce projet de piscine d'entreposage, c'est une chose. Il faut que ce soit la CNDP qui le fasse, ou tout du moins un animateur extérieur, si jamais la CNDP n'existait pas ou n'existait plus. En tout cas, ce qui est important, c'est que ce ne soit pas l'exploitant qui noyauté ces discussions au départ. Et je pense que c'est également dans son intérêt.

M. le PRESIDENT.- Avant de laisser répondre M. VARIN, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas. Monsieur VARIN, je vous laisse répondre.

M. VARIN.- Par rapport aux interventions, je ne discuterai pas du cadre réglementaire. Vous avez pu entendre tout à l'heure que j'ai bien exprimé moi-même le fait que la PPE était en cours de consultation. Mais à nous, en tant qu'industriels, l'État nous a demandé de travailler sur une feuille de route et c'est ce que nous faisons. C'est notre responsabilité. S'agissant du débat sur le contexte réglementaire applicable à nos activités, je pense qu'effectivement, il peut dépasser cette réunion et être traité dans un autre cadre.

Cependant, concernant le sujet des modalités de concertation, j'ai bien entendu vos propositions. Loin de moi l'idée aujourd'hui de valider ou de débattre sur ce sujet. Je l'ai dit tout à l'heure, le processus aujourd'hui est en cours de travail et Mme MAHIER l'a également dit. On en est vraiment au stade du démarrage du processus. Je pense que tous les commentaires et toutes les idées que l'on peut entendre peuvent alimenter notre réflexion à propos des meilleures modalités de concertation. Je souhaite seulement rappeler un principe de base : ce que l'on souhaite, c'est que cette concertation soit faite de la façon la plus

anticipée possible et la plus large possible. C'est là un point sur lequel, de toute façon, je pense que tout le monde ne peut que converger dans cette salle. Aujourd'hui, on regarde avec les représentants de l'État et les parties prenantes comment on peut construire ce schéma-là. Mais j'ai bien entendu un certain nombre de remarques et de conseils qui nous ont été formulés ce matin.

Cela étant, à propos de la cohérence, vous comprendrez bien que je ne peux pas aller plus loin ce matin. Je pense qu'aujourd'hui on se trouve vraiment au stade des prémices de ce travail de concertation. Mais vraiment, j'insiste, quitte à me répéter pour la troisième fois : on a entendu un certain nombre de choses, on prend en compte le retour d'expérience du processus précédent et on souhaite vraiment qu'on le construise ensemble, collectivement. On n'a aucun intérêt à forcer les choses.

Concernant le dernier point qui fait référence à la convention OSPAR, de toute façon, notre installation future doit répondre aux contraintes réglementaires qui nous sont applicables. Cela étant, et je vous l'ai déjà dit, on travaille déjà sur la façon d'améliorer nos rejets, comment travailler sur l'optimisation de l'impact de nos installations. Et je pense que cela s'inscrira dans les futurs projets. Bien évidemment, on se base sur le retour d'expérience des installations actuelles, mais on doit proposer des améliorations, c'est évident.

Mme MAHIER.- Effectivement, concernant l'emploi du conditionnel, il y a tellement de choses qui sont au conditionnel en ce moment que l'on peut utiliser ce terme-là. Je veux juste dire que, si l'État a donné une feuille de route à Orano, nous, nous sommes quand même face à un sujet pour lequel il y a une anticipation d'un certain nombre d'autres sujets parallèles que l'on ne peut pas ignorer et que l'on ne peut peut-être pas traiter dans le même laps de temps qu'une concertation nécessaire. Notre rôle en tant qu'élus, c'est d'aménager le territoire pour conserver le cadre de vie, de faire en sorte que la qualité de vie des habitants soit conservée, mais aussi de répondre aujourd'hui à des problématiques qui existent. Néanmoins, aujourd'hui, on n'a pas d'information à propos du déclenchement de la CDNPS ou autres. Nous sommes donc tous au même niveau d'information, et c'est bien en cela que je parle de méthode. Les annonces ont été faites, M. FERRAND est arrivé et les feuilles de route sont données. Maintenant, que faisons-nous de ces éléments ? Et c'est bien à ce stade que l'on se trouve. C'est là où il faut que nous déclinions via la méthode sur la façon dont on va travailler avec le territoire et ses habitants. Ce sont juste des précisions que

je voulais apporter. L'intégration de tous est extrêmement importante s'agissant des informations, à la fois technologiques, techniques et pour ce qui a trait à l'aménagement du territoire.

11. Informations diverses - (CLI)

- **Rencontre du mercredi 16 octobre entre les membres des bureaux des CLI et le Président de l'ASN**
- **Réunions publiques à venir :**
 - **Filières déchets**
 - **EPR**

M. le PRÉSIDENT.- Avant de passer la parole à monsieur le sous-préfet, je voudrais juste indiquer quelques points qui concernent les informations diverses.

Vous savez que nous avons rencontré le 16 octobre dernier l'ex-président de l'ASN, M. Bernard DOROSZUK, qui nous a reçus dans l'amphithéâtre de l'UIT de Cherbourg. Cela s'est fait avec les membres du bureau des trois CLI de la Manche. Il nous a rappelé la participation de l'ASN dans le haut niveau de sûreté constaté aujourd'hui sur le parc nucléaire français, ainsi que l'expertise de l'ASN pour les éventuelles poursuites d'exploitation au-delà des 30 ans pour les réacteurs de 900 MW.

On a aussi parlé un petit peu d'argent, notamment du maintien des subventions qui sont accordées pour le fonctionnement de nos CLI. Pour rappel, je ne sais pas si vous le savez, mais je pense qu'une grande partie d'entre vous le sait, c'est M. Pierre-Marie ABADIE qui a été nommé le 13 novembre dernier en tant que nouveau président de l'ASN. Ainsi, il deviendra par la suite le premier président de l'ASNR, la nouvelle entité née de la fusion de l'ASN et de l'IRSN. Voilà en ce qui concerne cette rencontre.

Rapidement, quelques autres points, parce qu'on a un peu de retard. Vous savez que l'on a évoqué des réunions publiques à venir, notamment une réunion à propos de la filière des déchets et une autre réunion sur les EPR. C'est ce que je vous disais en début d'intervention, nous attendons toujours le recrutement d'un chargé de mission. On est tenu par le recrutement du conseil départemental pour pouvoir avancer sur ces sujets-là. Néanmoins, je voudrais quand même remercier Matthieu TOUSSAINT pour son

engagement dans le fonctionnement des CLI, ainsi que Gwenaëlle DUQUENNE, présente dans cette assemblée et qui nous aide tous les jours pour que ces CLI puissent fonctionner au mieux.

Assez rapidement, je voudrais évoquer aussi une question diverse qui nous a été soumise. C'est une question qui nous a été soumise par M. LARQUEMAIN, dont je salue le retour. Je vous remercie, monsieur. Il nous propose la possibilité d'une visite de l'atelier de fabrication des conteneurs EAGLE sur le port de Cherbourg. Je ne sais pas si c'est directement avec Orano qu'il faut gérer cela, mais peut-être est-ce quand même le cas ?

Un intervenant hors micro.- Inaudible.

M. le PRESIDENT.- Entendu. M. LARQUEMAIN évoque aussi la possibilité d'une démonstration du chien robot, SPOT.

Un intervenant hors micro.- Inaudible.

M. VARIN.- On ne peut que souscrire à ces deux demandes, même si l'usine TN EAGLE est une partie d'Orano, une (inaudible) recyclage, on ne forme qu'une seule « boutique » ici. On va l'organiser. Concernant la démonstration, on va voir dans quel cadre on peut vous inviter à venir voir le robot sur le site. Il n'y a aucun problème. Je peux aussi l'amener à la prochaine CLI.

Rires dans l'assemblée

M. VARIN.- Il ne mord pas.

M. le PRESIDENT.- (Rires). S'il est bien nourri.

Je vais laisser la parole à monsieur le sous-préfet, mais avant cela, je rappelle aussi aux personnes qui sont inscrites pour le repas qu'il aura lieu au restaurant Le Poids Gourmand, qui se trouve 6, place du petit bourg, donc à proximité d'ici.

Je vois que M. VASTEL souhaite intervenir. Est-ce une question diverse ?

M. VASTEL.- C'est une question diverse, parce que je voudrais revenir sur un point : le jeudi 7 novembre à 15 heures 15, il y a eu une alerte qui a été émise par Orano, malencontreusement, parce qu'apparemment quelqu'un a appuyé sur le bouton sans le faire exprès. Cela peut arriver. Je veux dire que

ce n'est pas catastrophique, néanmoins la suite était quand même plus aléatoire, parce que, dans une école, ils ont déclenché le PPMS, les élèves sont rentrés, ils se sont demandé si c'était un exercice ou pas, ils ont voulu écouter la radio France Bleu, mais il n'y a pas eu d'information. Il n'y en a pas eu non plus sur les portables. Les pompiers ne savaient pas ce qu'il fallait donner comme instructions à l'époque et ils ont simplement indiqué que, sans autre nouvelle de leur part, les enfants pourraient quitter l'école à 16 heures 30. Cela signifie que toute la chaîne n'a pas été mise en route à la suite de cette fausse alerte. C'est quand même un point important, parce que, si cela avait été une vraie alerte, comment cela se serait-il passé ? Je pense que ce serait à revoir si... Il y a également d'autres personnes qui m'ont dit s'être alors branchées sur Radio France Bleu, mais qu'elles n'avaient pas entendues d'information. Cela me paraît donc important de revoir un peu tout ce procédé. Même lorsqu'il s'agit d'une fausse alerte, il faut que toute la procédure soit mise en route.

Mme MAHIER.- Je vais seulement répondre à mon niveau, parce qu'effectivement, dans le cadre du PCS, il y a la chaîne d'alerte et, après, il y a ce que la commune fait en matière de relais. J'ai été avertie de cette sonnerie, nous demandant d'abord si cela venait de chez nous ou pas, parce qu'Orano n'avait pas forcément vu dans un premier temps que l'information venait de chez eux. Il a fallu que l'on... Une fois que l'on a su que cela ne venait pas de nous, on s'est dit que cela venait d'Orano. Pour autant, effectivement, la sonnerie a retenti, donc les réflexes sont arrivés. Je l'ai signalé auprès de mes services. Nous, nous n'avons pas fait de retour, notamment en direction des agents pour leur dire que c'était une erreur et qu'il n'y avait rien de grave, que c'était seulement une fausse alerte. On a fait effectivement un retour d'expérience de ce sujet sur notre propre OPCS.

M. VARIN.- Comme vous l'avez dit, effectivement, le déclenchement de l'alerte a été inopportun et lié à une opération dans le PC dans lequel est situé le dispositif. Quant à nous, on a communiqué effectivement un certain nombre d'informations. De toute façon, on fera un retour d'expérience. De mémoire, vous étiez allé vous informer. On a mis notre numéro vert à jour, parce que l'on dispose d'un numéro vert pour que les gens qui se posent des questions puissent obtenir des informations. C'est vrai que l'on peut se poser la question d'une information plus large, immédiate, pour une prochaine fois.

M. RAMPON.- Merci, monsieur le président. Avant de conclure sur le point que je voulais évoquer, je rebondis sur ce point que vous soulevez qui est tout à fait intéressant. Ayant déjà occupé ces fonctions de directeur de cabinet, je suis ici dans ma fonction de sous-préfet d'arrondissement, et mon ancien métier, c'était militaire. Et quand on ouvrait le banc, en général, il fallait le fermer, lorsque l'on fait une cérémonie. Je pense qu'il faut aussi étudier la possibilité d'annoncer la fin d'un événement, puisqu'il y a une sonnerie réglementaire, et étudier le fait de pouvoir, même en cas de déclenchement intempestif, sonner la fin de l'événement. Ainsi, ce serait clair pour tout le monde. C'est juste ce point que je relance et je vois la fonctionnaire du site PC qui va relayer cela auprès du service. De même, j'en parlerai à ma collègue, directrice de cabinet. Je pense qu'il faut juste le mettre dans la procédure.

Je voulais vous remercier de m'avoir à nouveau invité à cette CLI. En tant que sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg, il y a une répartition de compétences entre le cabinet, la directrice de cabinet, et le sous-préfet de l'arrondissement, par rapport à ces réunions et concernant ce domaine de la sécurité civile. Et puisque la sécurité, la gestion de la sécurité civile, est dans le portefeuille de compétences de la directrice de cabinet ou du directeur de cabinet, c'est habituellement ce directeur ou cette directrice, dans le cas présent, cette directrice, qui siège et qui est accompagnée, bien évidemment, de ce service, comme c'est le cas de madame, ici présente à mes côtés.

Pour autant, j'ai demandé au préfet, compte tenu des nouvelles missions qui me sont confiées et, en plus de celles que j'exerce au quotidien, de reprendre contact avec la CLI. Quelle est cette mission ? Le préfet me demande d'être une sorte d'accompagnant par rapport à ce grand projet qui devrait... j'emploie le conditionnel, effectivement. Je regardais la définition de « projet », c'est « ébauche ». Ce n'est pas un programme, mais c'est un projet. Déjà, à travers ce terme, on peut marquer une temporalité entre le futur et le conditionnel. Le préfet m'a demandé, en tant qu'accompagnant du territoire sur tous les domaines de compétences qui sont les miens, d'être à la commande et de faire en sorte que l'on puisse réfléchir collectivement, et je rejoins là parfaitement Mme MAHIER dans le vocabulaire qu'elle emploie. Il s'agit de réfléchir collectivement sur ce qu'il serait nécessaire d'organiser dans le cadre de cette perspective, sachant que, bien évidemment, on a déjà de grands sujets, que ce soit pour des mobilités, que ce soit pour du logement. On a parlé d'Orano, mais parlons de Naval Group, qui a également des programmes de

développement importants. Ainsi, on met le doigt sur des sujets. L'idée est d'avoir une vision la plus globale possible, la plus large possible, à l'échelle du Cotentin sur ce prochain défi qui se présenterait sur le territoire.

Quant à moi, c'est la raison pour laquelle j'ai fait cette demande au préfet, parce que, pour continuer à avoir ma vision globale sur l'ensemble de l'arrondissement et pour entendre un certain nombre de choses, il était bon que je reprenne contact avec la CLI. Je me réjouis d'avoir entendu les communications des uns et des autres ce soir. Je participais, puisque je l'ai fait dans la foulée de ce que faisait Mme CASTELLOTTI, à la concertation sur la piscine EDF. Nous avons réalisé ensemble une séance de clôture sur ce sujet-là. J'ai donc bien entendu effectivement ce sujet d'une concertation en amont, large. Et bien évidemment, on va mettre en place un certain nombre d'éléments de structure pour que ce soit compatible avec le territoire. On y réfléchit déjà, bien évidemment. Les élus ont tiré sur la manche du préfet de région par rapport à des inquiétudes tout à fait légitimes qui sont les leurs. Quand je parle des élus, je parle de Mme MAHIER, de M. ARRIVÉ, de M. David MARGUERITTE. Il y a eu aussi les industriels, parce que les industriels partagent les mêmes soucis en matière d'emploi. Nous étions hier ensemble à l'inauguration d'une très belle école, l'école Héfaïs, à Cherbourg. On a eu effectivement la réunion d'EDF, d'Orano, de Naval Group et de CMN sur les sujets des soudeurs et des soudeuses.

Dans ce cadre-là, on commence déjà à réfléchir au choix de l'organisation. On est effectivement loin d'avoir quelque chose qui est bien écrit. On n'a pas plus que cela, mais on se dit que c'est maintenant qu'il faut que l'on commence à rendre les choses compatibles. Pour terminer, je voudrais juste l'illustrer par un exemple : on nous demande de mettre en place aujourd'hui des comités locaux pour l'emploi (CLPE). C'est un nouvel acronyme qu'il va nous falloir apprendre. J'ai tout de suite demandé qu'il y ait une commission spéciale qui soit tournée vers le développement du territoire, lié à la présence de (inaudible) projet. Ainsi, on va essayer de se mettre dans tous les domaines d'activité qui sont les nôtres, bien évidemment le côté industriel, mais il y a également le foncier, il y a les ZAN, etc. On ne va pas lancer le débat aujourd'hui, mais on a bien identifié tous ces sujets-là. On va donc se mettre en ordre de bataille, si je peux reprendre ce mot martial, pour justement être compatible et faire en sorte que l'on parte le plus tôt possible dans de la communication, dans de l'information, parce que c'est bien là le sens. En cela, je rejoins exactement ce que

disait Mme MAHIER, puisque j'ai eu également des échanges avec M. Nicolas FERRAND pas plus tard qu'hier. C'est bien dans cet esprit-là que l'on va construire notre travail.

Du côté de l'État, on a également des attentes par rapport à l'industriel, qui se trouve encore dans cette phase des premières ébauches. Nous-mêmes, nous nous porterons seulement sur des sujets sur lesquels nous pourrions effectivement construire. Nous n'allons pas construire sur du sable, mais sur des fondations solides. C'était là l'intervention que je voulais faire. C'est dans cet état d'esprit que nous nous positionnons et, bien évidemment, dans l'ouverture, dans le dialogue et avec une rencontre des personnes. J'ai déjà fait des propositions de rencontres qui ont parfois connu des succès d'estime, mais les propositions restent ouvertes.

Merci, monsieur le président.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, monsieur le sous-préfet.

Ainsi se termine cette Assemblée générale. Je voudrais vous remercier les uns et les autres, vous remercier tous, remercier tous ceux qui ont participé à faire vivre cette Assemblée générale. Merci, monsieur VARIN, pour votre contribution. Aujourd'hui, on vous en a demandé beaucoup. Merci à madame la maire des Pieux pour votre accueil, ici même, sur votre territoire. Je profite aussi du mois de décembre pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, bien évidemment, et j'allais presque oublier l'essentiel. Bonne fin de journée à tous.